

VENTE SURPLUS D'INVENTAIRE

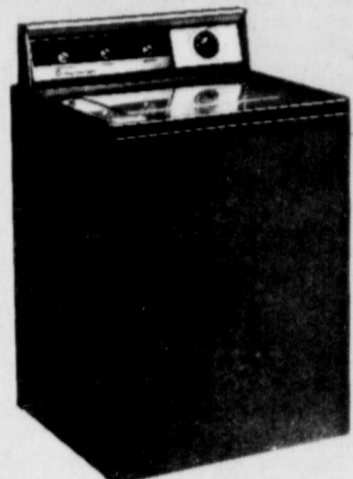
W White-Westinghouse
RÉFRIGÉRATEURS



sans
givre
16.4 pi.cu.

\$589.

W White-Westinghouse
LAVEUSES AUTOMATIQUES



"de luxe"

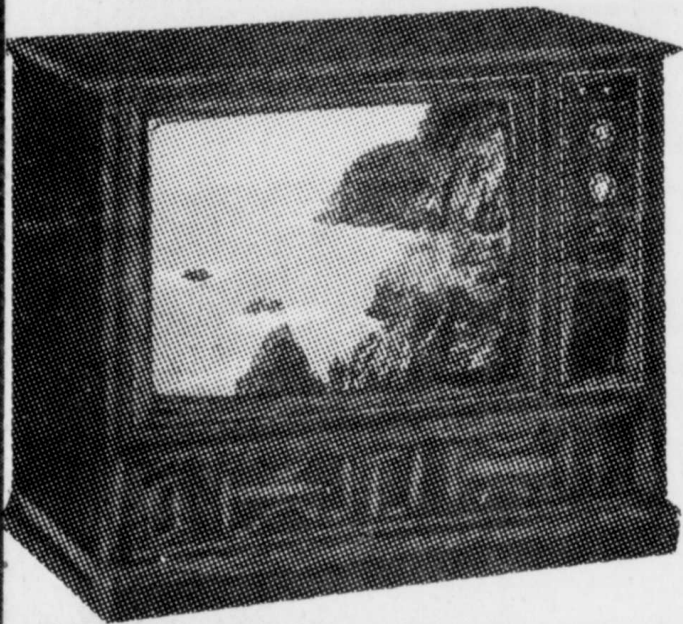
\$429.

W White-Westinghouse
SÈCHEUSES
AUTOMATIQUES

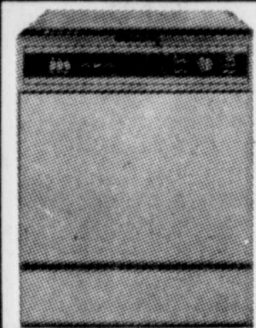


"de luxe"

\$279.



Choix de modèles console



W White-Westinghouse
LAVE VAISSELLE

pour
encastrer

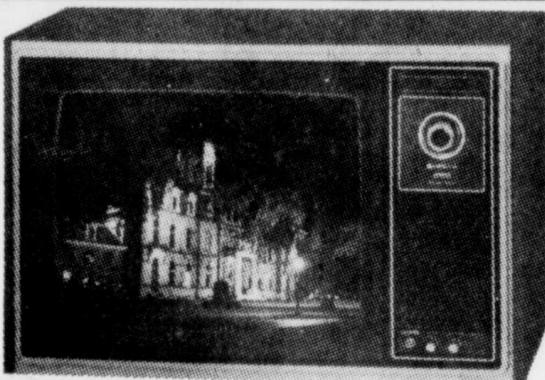
\$339.

**ÉPARGNEZ
\$100.**

A

l'achat d'un

T.V. HITACHI



Choix de modèles
20 pouces



Mobiliers de salle à manger
"ultra moderne" fini chêne et
combinaison de miroirs

Table et 4 chaises **\$599.** Buffet et Hûche **\$499.**



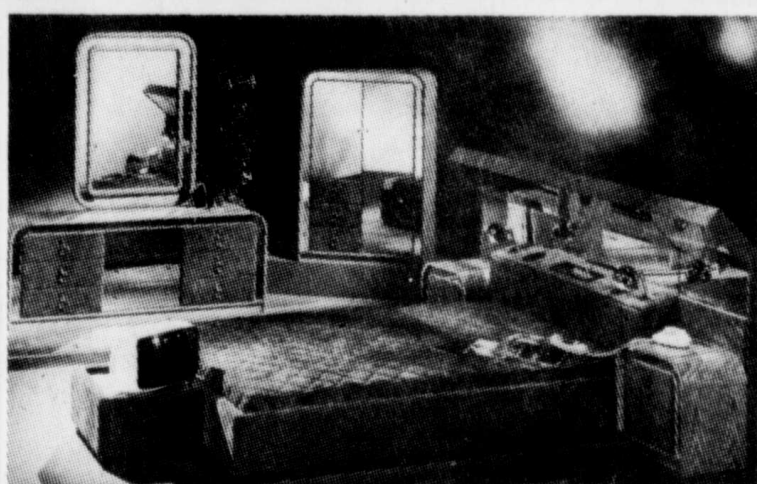
Mobiliers de chambre en orme naturel
massif entièrement fait à la main

Mobilier **\$1299.** Table de chevet **\$129. ch.**



Confortables mobiliers de salon
pouvant s'harmoniser à tous les styles

Sofa & chaise **\$599.** Tabouret **\$369.**
Causeuse **\$79.**



Ultra moderne
incluant système
de son stéréophonique

Choix de plusieurs modèles Épargnez **\$200.**

Le Bon Gars

106 ST-LOUIS
VILLE LEMOYNE
671-5433

297 BOUL.
TASCHEREAU
(même côté que l'hôpital Ch. Lemoyne)
GR. PARK 672-9760

vivre au féminin

Maison du Québec, Terre des Hommes

L'Enfant fête à sa façon!

Je viens vous dire comment, nous, on va fêter pour l'Année Internationale de l'Enfant! D'abord, ça se passe du 22 au 28 juillet à la Maison du Québec.

Le temps qu'on arrive et qu'on s'installe, on va souhaiter la bienvenue à tous et à chacun, mais on a décidé de le faire en s'amusant (il le faut bien, on est des enfants). À la place de la Joie, le 22, il y aura, à partir de 14 h, 25 enfants de la région du Saguenay, déguisés en animaux, qui vont nous faire connaître le "Pingouin Kopi" et ses amis. Il paraît même qu'il va y avoir un clown, oui un vrai... et de jeunes Espagnols qui nous feront découvrir comment on danse chez eux.

Vincent Duhaime, fils du ministre Yves Duhaime, présidera la fête du haut de ses trois ans et demi. Et pour clore une si belle fête, on va organiser un pique-nique pour tous les enfants (bien sûr, on accepte les parents, sur place, à 17 h). On apporte notre casse-croûte et on continue de se divertir jusqu'à 18 h.

Ensuite, on se donne rendez-vous dès le lendemain à la Maison du Québec pour participer aux activités que la Société des Festivals Populaires du Québec (c'est elle la responsable de l'animation) a retenues pour nous; on va visionner des films, voir des poupées et

des jouets qui amuseront des enfants comme nous il y a cent ans. Qui sait, on se reconnaîtra peut-être sur des photos exposées par l'Association québécoise des photographes amateurs.

Ce n'est pas tout: tous les jours, il y aura des spectacles de marionnettes à l'intérieur; les jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue y seront le lundi et le mardi; l'Atelier des Clowns du Québec (ils sont drôles!) seront là les jeudi, vendredi et samedi.

Ceux qui sont forts en cuisine pourront participer aux concours de démonstrations culinaires et se mériter des repas, gracieusement de l'Institut du Tourisme et de l'Hôtellerie du Québec.

On va pouvoir s'amuser toute la semaine de 10.30 h à 20.30 h sur la terrasse de la Maison du Québec: des animatrices vont nous faire dessiner, colorier, bricoler, faire des rondes, des chants, des jeux de pistes, etc. On va aussi collaborer avec Enfilm 79 pour filmer comme cinéaste amateur (seulement pour rire) l'Enfantfête.

Et j'oubliais on va recevoir des ballons... qu'on pourra garder en souvenir. Il y a tellement d'activités, il faut se tenir au courant par les journaux, la radio, la télévision.

Alors, viens voir l'Enfantfête!

Afin d'obtenir la location de l'Ecole Jeanne Dufresnoy

La Garderie Maman Travaille talonne toujours la C.S.R.C.

Malgré les nombreuses portes que la Garderie populaire Maman Travaille se voit fermer au nez, la lutte pour l'obtention

sion Scolaire Régionale de Chambly en vue de l'utilisation de l'Ecole Jeanne Dufresnoy laissée sans occupation pour une

par Claude Beaubien

d'un local de remplacement ne semble pas du tout éteinte.

Rappelons que la Garderie Maman Travaille vient tout juste de perdre sa maison située sur la rue Maple à Longueuil et occupe temporairement des locaux du post-scolaire de la Polyvalente Jacques Rousseau. Devenue beaucoup trop dispendieuse pour le nombre d'enfants accueillis, la maison dans laquelle était centralisée la garderie, a été reprise par le propriétaire au mois de juillet dernier. Présentement, les membres de la garderie populaire sont à la recherche d'un emplacement permanent et qui satisfasse les exigences établies par les différents paliers de gouvernement. De nombreuses démarches ont déjà été entreprises dont une auprès de la Commis-

sion Scolaire Régionale de Chambly en vue de l'utilisation de l'Ecole Jeanne Dufresnoy laissée sans occupation pour une

sière indéterminée. Il y a trois mois environ les membres de la garderie en question déposaient une demande à la C.S.R.C. Régionale de Chambly à l'effet de les aviser lorsqu'une école ou un local se libérerait. A ce moment, aucune école ne semblait être disponible. Un mois et demi plus tard, le Ministère des Travaux Publics adressait une demande similaire à la C.S.R.C., évidemment beaucoup plus étoffée et précise, tandis que l'école Jeanne Dufresnoy située sur la rue Curé Poirier au coin du Chemin Chamby se libérait à peu près au même moment.

Dans quelques semaines, le Ministère des Travaux Publics devrait apposer une signature au bas d'un bail minimum de 3 à 5 (Suite à la page D-2)



"L'Enfantfête" anime la Maison du Québec, du 22 au 28 juillet 79.

HEUREUSE GAGNANTE AU CENTRE D'ACHATS GREENFIELD PARK



Lors de la promotion de Pâques tenue au centre d'achats Greenfield Park, Mme Carter de Greenfield Park s'est méritée un ensemble de cuisine d'une valeur de plus de \$7,000.00. Mme Carter reçoit ici son prix des mains de M. Pierre Orobello de FR Brothers chargé de la promotion et de Georges Larivée, gérant du magasin Gasco où a été prise la photographie. (Photo: Bernard Brault).



Toujours lors de la promotion de Pâques, on a fait l'attribution d'un voyage pour deux adultes et autant d'enfants à destination de Disneyworld en Floride. Toutes les dépenses seront défrayées par la compagnie. L'heureuse gagnante fut Mme Jeanne Lessard de Greenfield Park. Elle reçoit ici son prix des mains de M. George Larivée de chez Gasco et M. Pierre Orobello de RF Brothers chargé de la promotion du centre d'achats Greenfield Park (Photo: Bernard Brault).

Sial SUGGESTIONS POUR VOS CADEAUX DE MARIAGE

JUSQU'À **75%**
D'ESCOMPTE
(sur articles de second choix)

BOLS A SOUPE A L'OIGNON

No 12 bol à l'oignon	\$6.50	\$3.25
No 29 bol à soupe à l'oignon	\$6.00	\$3.00

ENSEMBLE 5 PIÈCES

Assiette 10"	\$6.30	\$1.55
Assiette 7"	\$3.70	\$0.90
Bol à soupe	\$5.60	\$2.80
Soucoupe	\$2.90	\$1.45
Tasse 8 oz	\$5.00	\$2.50

HEURES D'OUVERTURES

Centre Ville: Lundi-Mardi-Mercredi de 9h à 5h, Jeudi-Vendredi de 9h à 6h, Samedi de 9h à 5h, à 9h à 2h.

CHOPES A BIÈRE

CHOPE 12 oz	\$6.00	\$3.00
CHOPE 22 oz	\$7.00	\$3.50

CENTRE VILLE
105 Ste-Catherine ouest
Place des Arts
Montréal, Qué.
849-7267

BROSSARD
6185 Boul. Taschereau
Brossard, Qué.
à l'est de l'apinière
676-0381

LAVAL
2860 boul. Le Corbusier
Drummond, Qué.
à l'intersection de
l'autoroute 440
687-4046

NOUVELLE SUCCURSALE



championnats cyclistes canadiens 79

vn noranda

16 au 22 juillet 1979

par Marcel Bergeron

BONNE SANTÉ BON PIED



Affections courantes des ongles

Parmi les désordres généraux des pieds traités en podiatrie, les affections de l'ongle constituent une bonne proportion des motifs de consultation. Dans la plupart des cas, une intervention rapide et énergique redonnera aux ongles affectés leur santé originale et évitera une intervention plus drastique et plus onéreuse, telle une ablation partielle ou totale de l'ongle.

Un grand nombre de pathologies de l'ongle ont été identifiées. Le nom "ONYCHOSSES" identifie les plus fréquentes altérations des ongles d'origine congénitale ou acquise telles que l'ONYCHOMYCOSE, l'ONYCHOGRYPHOSE, l'ONYCHIAUXIS et l'ONYXIS.

L'ONYCHOMYCOSE est l'affection caractérisée par la présence de champignons parasites généralement incrustés sous la plaque unguéale et donnant à l'ongle altéré une couleur "vert sale".

L'ONYCHOGRYPHOSE se caractérise par une hypertrophie de la plaque unguéale avec déformation de l'ongle qui prend l'aspect d'une griffe rugueuse poussant en se courbant vers l'avant ou du côté des ongles voisins. L'ongle se détache alors plus ou moins largement de son lit formant parfois de véritables cavités dans les replis tout autour de celui-ci.

L'ONYCHAUXIS est une affection qui caractérise surtout l'ongle du gros orteil et qui se traduit également par une hypertrophie de la plaque unguéale qui peut atteindre jusqu'à un (1) centimètre d'épaisseur formée de plusieurs couches cornées superposées.

Dans les deux (2) derniers cas, l'ongle perd sa coloration naturelle et devient jaune, brun foncé ou noir.

L'ONYXIS (ongle incarné) se caractérise par une inflammation du sillon latéral de l'ongle (habituellement du gros orteil) donnant lieu à une ulcération accompagnée de pus dans laquelle s'enfoncent le bord de l'ongle.

Pas nécessairement mais le plus souvent, les déformations de l'ongle ci-haut décrites, à l'exception de l'onyxis, affectent les personnes plus âgées suite à des troubles inflammatoires. Ces affections se produisent aussi fréquemment comme résultat d'un traumatisme tel un choc violent sur la matrice de l'ongle ou une friction répétée sur une chaussure trop petite ou trop étroite.

Tous droits réservés

Gendron, Cormier et Trambly, podiatres.

info-loisir saint-hubert

SECTEUR IBERVILLE

LE PIQUE-NIQUE D'ACTION SOLEIL: MERCREDI LE 18 JUILLET A 17 H 00

ACTION SOLEIL, projet Jeunesse Canada au Travail, étend ses rayons d'action à travers deux secteurs de la ville de Saint-Hubert: Laurendeau et Irberville.

Mercredi le 18 juillet, on vous invite à participer à un pique-nique qui aura lieu au petit parc derrière la Salle Jaune (Community Hall), 4680 Quevillon, Saint-Hubert.

On vous rappelle les heures d'ouverture d'ACTION SOLEIL:

* Secteur Laurendeau:

Chalet Bienville, 3500 boul. Mountainview, Saint-Hubert.
Lundi de 13h00 à 16h00
Mardi de 10h30 à 12h00
Jeudi de 13h30 à 16h00
Vendredi de 14h00 à 16h00.

* Secteur Irberville:

Salle Jaune (Community Hall), 4680 Quevillon, Saint-Hubert.
Mercredi de 10h00 à 16h00.

SECTEUR LAURENDEAU

LES MERCREDIS, VENEZ JOUER AU BAL-LON-VOLANT AU PARC MEUNIER

Le parc Meunier (angle Latour et Meunier), c'est le rendez-vous, tous les mercredis, de ceux et celles qui aiment jouer au ballon-volant. L'activité débute à 19h00.

Pas besoin d'inscription, l'activité est libre, on vient quand on en a envie. Le parc est ouvert à tous, petits, petites, grands et grandes de tous les âges. On peut contacter le responsable de cette activité, Daniel Prévost, au numéro suivant: 676-1851.

SECTEUR MARICOURT

P'TITE VUE A LA PISCINE PIERRE LAPORTE MERCREDI LE 18 JUILLET

"FRANKENSTEIN JUNIOR", vous connaissez? Il s'agit d'une comédie qui sera projetée à la piscine Pierre Laporte, Mercredi le 18 juillet.

Pour y assister vous vous présentez en maillot de bain et, cela va de soi, avec votre écusson. Pour vous procurer cet écusson, présentez-vous à l'hôtel de ville de Saint-Hubert au Service de Loisirs, 5900 Boul. Cousineau.

Pour assister à ce film, le survêtement sera toléré. Bonne p'tite vue! C'est à ne pas rater... si vous aimez rire!

SECTEUR LAURENDEAU

PSST! VOUS CONNAISSEZ LES BEAUX JEUDIS D'ACTION SOLEIL?

Le Jeudi, il ne faut pas oublier les BEAUX JEUDIS d'Action Soleil. Ce projet Jeunesse Canada au Travail, regroupe durant ses BEAUX JEUDIS des activités spéciales, et cette semaine, JEUDI LE 19 JUILLET, un film sera projeté en plein air: "FRANKENSTEIN JUNIOR", au Chalet Bienville, 3500 Boul. Mountainview, Saint-Hubert.

Vous aimez les films drôles? Hé bien, ne ratez pas celui-ci!

Invitez vos ami(e)s, votre p'tit gars, votre p'tite fille, la grande sœur, votre mari ou votre femme, grand-papa et grand-maman, vos voisins et vos voisines... ON VOUS ATTEND TOUS!

SECTEUR LAURENDEAU

JEUDI, LE 26 JUILLET, RUE UNIVERSITY: FETE DE RUE AVEC ACTION SOLEIL

Préparez-vous! Une fête de rue s'en vient: la rue University, entre le boulevard Cousineau et l'avenue Mc Farlane, à Saint-Hubert, sera le théâtre de plusieurs activités le JEUDI 26 JUILLET.

Quelles activités vous intéressent? Un souper communautaire? Un concours de déguisement ou de talents amateurs? Du théâtre? Des spectacles de clowns? Des kiosques de travaux manuels tels sculpture, artisanat, bricolage? De la musique? Une danse québécoise?

On vous attend pour mettre sur pied ces suggestions d'activités: venez faire votre tour!... et venez nous en jaser de vos idées d'activités pour cette fête de rue. Le projet Action Soleil est situé au Chalet Bienville, 3500 Boulevard Mountainview, à Saint-Hubert. A BIEN TOI!

SECTEUR IBERVILLE

HE! CA VOUS INTERESSE UN "PARTY" DE PISCINE? ?

JEUDI LE 19 JUILLET, venez faire un tour à la piscine Daniel Johnson! Un "party" de piscine vous attend avec des activités aquatiques... Si vous êtes intéressé à offrir votre participation pour organiser une activité pour ce "party", dépêchez-vous d'appeler Pierre Martin au numéro suivant: 462-1915.

la diététique chez vous

Denyse Hunter Dt. p.

La Garderie...

ans et prendre possession des locaux de l'école Jeanne Dufresnoy pour en faire possiblement des bureaux.

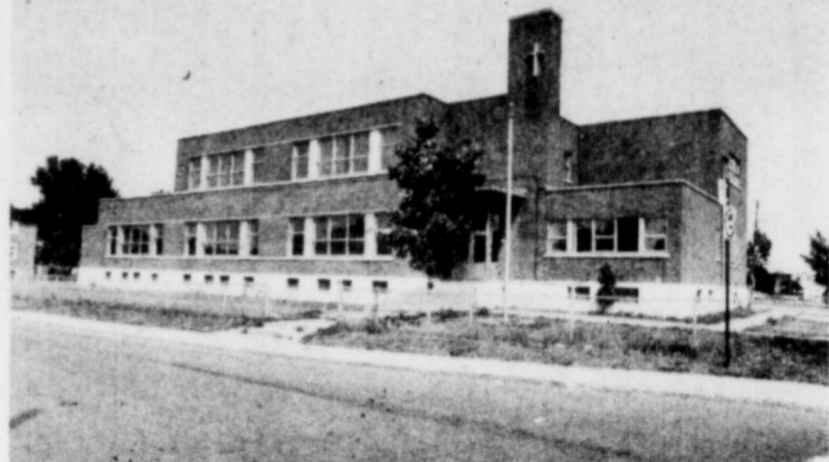
M. Pondius, directeur général de la Commission Scolaire Régionale de Chambly nous a affirmé par la suite, que la demande de la garderie était trop générale et ne comportait aucune garantie quant à la capacité d'absorber les coûts d'entretien d'un pareil bâtiment. Etant donné que messieurs les Commissaires avaient pour mandat de rentabiliser l'école Jeanne Dufresnoy, une résolution et un engagement moral ont été adoptés pour ce qui est de la location de l'école au Ministère des Travaux Publics.

De l'avis du directeur général de la C.S. la décision prise par les Commissaires est finale. De plus, M. Pondius explique la prise de position en prétendant que les membres de la garderie fonctionnaient trop au conditionnel et n'apportaient rien d'assez concret quant à la rentabilisation, aux subventions reçues du M.A.S., aux nombres d'enfants gardés, etc.

La seule possibilité au niveau de cette école, est d'inclure dans le bail du Ministère des Travaux Publics une clause de sous-location pour la Garderie Maman Travail. Ainsi, la garderie louerait une partie des locaux, au Ministère. Par contre la solution de rechange ici proposée ne plaît pas du tout à la garderie étant donné l'urgence

caux adéquat et dans un délai assez bref en leur garantissant qu'ils ne seront pas dans la rue au bout de quelque temps, sûrement que les membres de ce mouvement populaire étudieront sérieusement la proposition. Pour l'instant, rien n'est certain.

Tant que le bail ne sera pas signé, la Garderie Maman Travail avec l'appui de plusieurs secteurs d'activités, entend continuer la lutte en vue de l'obtention de cette école.



Tant que le Ministère des Travaux Publics n'aura pas signé le bail de location de l'école Jeanne Dufresnoy de la C. Scolaire Régionale de Chambly, la Garderie Populaire Maman Travail entend faire pression afin d'obtenir les locaux qu'elle avait demandé à la C.S. (photo Claude Beaubien).

A. E. LePAGE

COURTIER EN IMMEUBLE

Le nom qu'un ami recommande!

Vous obtenez de meilleurs services de nos agents immobiliers.

Pourquoi ne pas vous inscrire à notre programme de formation, et rejoindre notre équipe? Homme ou femme saisissez cette chance de faire une carrière excitante et enrichissante!

Contactez: Jean-Pierre David, Directeur 465-3260



Moi un pollueur? JAMAIS!

VENTE DE FAILLITE

\$100,000.00

MEUBLES APPAREILS MENAGERS

VÊTEMENTS VENEZ VOIR EQUIPEMENT

Provenant de diverses faillite et surplus

VENTE AU PUBLIC

TOUT DOIT ETRE VENDU

Aucune offre raisonnable refusée

OUVERT TOUS LES JOURS

A NOTRE NOUVEL ENTREPÔT

2187 de la Province

Parc Industriel de Longueuil

Toute vente finale. Comptant seulement

ET AUSSI A NOTRE AUTRE ENTREPOT

643 A MARIE-VICTORIN, BOUCHERVILLE

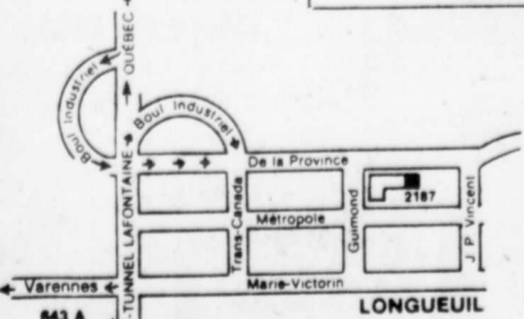
N.B.: OUVERT JEUDI, VENDREDI, SAMEDI SEULEMENT

LA FOIRE D'AUBAINES ENR.

TEL. 677-2585

APPAREILS MÉNAGERS

LAVEUSES, SECHEUSES, LAVE-VAISSELLE ETC. LITS CONTINENTAUX BUREAUX SECRETAIRE ETC.



ENCANTEUR AUCTIONNEER ENCAN GÉNÉRALE

Bilingue • Licencié • Diplômé

FAILLITE

Sur la route des épices

Les premiers explorateurs ont longtemps cherché la route des épices. Pourquoi les épices étaient-elles si recherchées? Tout d'abord à cause de leur rareté et leur emploi dans les différentes préparations culinaires favorisait la demande. On doit faire une distinction entre les épices et les fines herbes, qui proviennent des parties différentes des plantes. Les épices proviennent des racines, des fleurs, des fruits et des graines tandis que les fines herbes sont préparées avec les feuilles des plantes.

Aujourd'hui nous parlerons surtout des épices. Nous importons les épices des pays orientaux comme l'Indonésie, l'Inde, le Japon et la Malaisie et d'autres pays comme le Madagascar, la Jamaïque. Chaque épice a sa propre saveur car les épices n'ont pas exactement la même composition. Elles doivent toujours être utilisées en petite quantité pour accentuer la saveur d'un mets ou d'un aliment, sans toutefois le masquer. Il n'y a pas de règle spéciale pour l'emploi des épices, mais certaines épices sont meilleures avec tel aliment plutôt que tel autre. Pour vous donner quelques idées, voici un tableau qui vous aidera pour l'emploi des épices en cuisine.

Epices	Emploi
1. Cannelle	1. Compote aux pommes, pouding au riz, muffins et pain rapides, biscuits.
2. Curcuma	2. Avec le riz et mets chinois.
3. Gingembre	3. Sauce aux pommes, brocoli à la chinoise, mets chinois, marinades, pâtisseries, sauces sucrées.
4. Clou de girofle	4. Pâtisseries, sauces brunes.
5. Macis	5. Sauces pour poissons, marinades, conserves, farces, pâtés, pâtisseries.
6. Muscade	6. Coquecarrés et flans, pouding au riz, pâtisseries, chou-fleur.
7. Poivre	7. Diverses préparations culinaires.
8. Cayenne	8. Pour l'assaisonnement du riz, des légumes, sauces, coucous.
9. Safran	9. Avec le riz, bouillabaisse.
10. Anis	10. Biscuits, muffins, marinades, boîtes, anisette, avec salade de chou.
11. Aneth	11. Poissons, mollusques, omelettes, soufflés, salade de pommes de terre, macaroni.
12. Poudre chili	12. Mets mexicains, avec viande hachée, chili con carne.
13. Paprika	13. Poissons et fruits de mer, sauces à salade, garniture à canapés, oeufs farcis, sauces pour le viande.
14. Cardamome	14. Conserves et pâtisseries.
15. Cumin	15. Pâtisseries, pain de seigle.
16. Coriandre	16. Marinades, salades, charcuteries, porc frais, farce pour volaille.
17. Cumin	17. Soupes, fromage à tartiner, oeufs farcis, charcuteries, ragouts.

Un avantage à considérer: les épices ne fournissent pas de calories, donc elle ne font pas engraisser! La semaine prochaine, nous parlerons des fines herbes. Bonne semaine à tous mes fidèles lecteurs (trices)!

Denyse Hunter, diététiste, CLSC des Trois-Saumons, St-Jean Port-Joli.

Les aubaines Calorifiques de Singer

Cet été, profitez d'une occasion exceptionnelle: une machine à coudre à point zig-zag de Singer*

A SEULEMENT \$119*

(Mallette ou meuble en supplément)

- Coud les élastiques et les tissus extensibles
- Fait les boutonnières
- Pose les boutons
- Surjette et raccommode
- Comporte la pratique canette à l'avant Singer



*Marque déposée de La Compagnie Singer du Canada Ltd. Le prix peut varier. Facilités de paiement.

SINGER

PLACE LONGUEUIL MAIL CHAMPLAIN LES PROMENADES

A vos centres de couture: LONGUEUIL BROSSARD ST-BRUNO

679-4870 672-1434 653-5250

J'me marie, J'me marie pas

Des femmes qui cherchent, qui se cherchent



Effeuille-t-on encore la marguerite de nos jours? Une fleur peut-elle prédire si nous allons nous ma-

par Louise Legault

rier et avoir beaucoup d'enfants? Les cartes peuvent-elles révéler notre avenir? **J'me marie, j'me marie pas** démontre que ça se fait encore et présente différentes facettes de l'amour, toujours l'amour.

L'amour passionné, l'amour platonique, l'amour désiré, l'amour résigné, voilà ce

qui en est. Cinq jeunes comédiennes, chacune à leur façon, vivent une aventure amoureuse. Alors que

l'une analyse les critères pour le choix de son homme et que l'autre vérifie s'il est bien chez lui (la soupe connoise!), une autre attend impatientement son appel (quoi!).

J'me marie, j'me marie pas, joué dans une grange à St-Ours-sur-Richelieu, est une série de sketches où

l'on parle de la femme, de ses façons d'aborder un homme, de sa contraception, de sa vie etc.

L'idée est dépassée de même que les thèmes. Joué il y a quelques années, ce genre de théâtre aurait sûrement eu son impact sur le public. Mais en 1979, les mots seins et mensurations n'ont plus peur d'être prononcés en public.

Par ailleurs, un décor vide rappelle les pratiques de théâtre à la petite école où les pratiques de théâtre à la petite école et les draps étaient les seuls accessoires. La troupe

Les Théâtriers, laquelle présente une de leurs créations, devrait peut-être réajuster leur tir pour présenter quelque chose de neuf au théâtre nouveau. L'effet serait plus important.

Championnats cyclistes canadiens 79
roule-noranda
16 au 22 juillet



Pratiquer le yoga et relaxer. A quoi bon s'énerver s'il ne téléphone pas. Il doit sûrement être retenu pour une bonne raison. Patience. (Photo: Bernard Braut).

Les secrets de l'été '79



Les vêtements, cet été, s'ingénient à garder sous silence une histoire bien intime. Mais voilà qu'un simple texte évalue la mèche et divulgue quelque chose de sobre, de doux comme le satin, et d'intelligemment conçu pour plaire et seoir aux plus difficiles à habiller.

WonderBra, le chef de file Canadien en sous-moûde met en vente 3 nouveaux modèles sensationnels pour la saison d'été. Voici quelques indices qui vous aideront à surprendre le secret de ces nouveaux modèles.

3- Sans bretelle - Le classique d'une garde-robe d'été. Le plaisir de porter une tenue fraîche et estivale, de laisser une fine bretelle glisser, et dévoiler une épaule nue. Recherchez l'étiquette Dicl Nova de WonderBra.

Avec plus de 150 jeunes par jour

"Brossard en Parc" se porte très bien

C'est à raison de 150 par jour que les

danse et l'art dramatique sont autant d'activités à faire un collectif de plus intéressants, etc...

Les moniteurs veulent de cette façon former les parents

Par Claude Beaubien
résidant à Brossard, tous ceux qui prennent quelques heures pour participer à



"Brossard en Parc", c'est neuf moniteurs dynamiques et 400 jeunes de 5 à 12 ans de Brossard. Sur la photo, nous reconnaissons, Roger Samuel, Rachel Thériault, Lune Petit, Danielle Petitpas, Maryse Murphy, Johane Lesage, Carole Laporte, Denis et Claudette Chevrier, responsable du projet. (photo Claude Beaubien).

ACCESSORIES
Aero-dynamic devices are helpful provided that the vehicle is driven at moderate speeds and is properly tuned-up. The most popular are: wind-deflectors, gap-seals, and nose-cones which can help reduce fuel consumption from five to ten per cent by reducing air resistance.

TUNE-UP
Every truck should be subject to regular tune-up. Significant fuel-savings can be achieved as a result of the proper maintenance of vehicles.

FUEL
Urban freight vehicles achieve excellent fuel-saving benefits through the use of diesel engines rather than conventional engines.

CLUTCH-ACTUATED OR DEMAND-ACTUATED fans can also help to reduce fuel consumption by four to six per cent.

TIRE TREAD
Proper inflation of tires according to manufacturers' specifications contribute to the reduction of fuel consumption. Radial tires are recommended for trucks and may achieve reduction of fuel consumption ranging from five to ten per cent as compared with conventional tires.

Le local du projet est situé à l'école Guillaume Vignal de la rue Malherbes de Brossard et les enfants sont accueillis du lundi au vendredi de 9:00 hres à 11:30 hres et de 13:00 hres à 16:00 hres. Les jeunes peuvent venir et partir au moment où ils le désirent entre les heures mentionnées et chacun est libre de faire ce qu'il veut, après tout c'est les vacances pour tout le monde. C'est pourquoi "Brossard en Parc" est une initiative qui a pour but de ne pas imposer de cadre trop rigide aux enfants et de les laisser décider. Le macramé, le jardinage, les activités sportives, le dessin, le bricolage, la musique, la

PLANNING TRIPS
Carefully planned routes, and combining deliveries can reduce vehicle miles travelled and fuel consumption.

qu'il est possible pour leurs enfants de s'amuser avec des riens très peu coûteux et qui aiguisent l'esprit créateur du jeune. Si on fait l'histoire du projet, on s'aperçoit que "Brossard en Parc" était présentée au gouvernement fédéral le 14 février 1979, pour ensuite être acceptée avec un budget de \$17,193, dollars. Le 4 juin les membres du projet aménagent leur local alors situé à l'aréna Michel Normandin. Par la suite, on met en branle tout le processus de publicité.

(Suite à la page D-4)

Liquidation

Vague de Chaleur

ESTIVALE

20% à 25% de rabais

sur choix d'articles pour profiter de l'été en plein air. Magasinez tôt pour un meilleur choix à prix-liquidation!

- Tente Camplodge par Campmaster 13 1/2' x 12' x 7'4" Séparation "chambre" et "salon". **170.**
- Fournitures & outils de jardinage
- Parasols à pieds
- Meubles & chaises de jardin
- Tondeuses de pelouse
- Barbecues et hibachis
- Vélo de Trottoir MX Dodge 10" Stabilisateur amovible. Notre Prix Cour. \$24.99 MAINT. **1999**

Les articles ne sont pas tous disponibles dans tous les magasins.

HOMMES & GARÇONS

33 1/3% à 49% de rabais

Chemises Tricot Manches Courtes Tissus, modèles et couleurs variés. Pour hommes. Nos Prix Cour. \$3.99 à \$4.99

T-Shirts Tricot Manches Courtes Ras du cou. Unis ou rayés. Couleurs, tissus & tailles variés. Garçons. Nos Prix Cour. \$3.49 à \$3.99

MAINT. **2.**

Liquidation de Maillots d'Hommes Modèles, tissus et tailles variés. Nos Prix Cour. \$4.99 à \$6.99 MAINT. **3. et 4.**

MAINT. **2.**

Liquidation de Maillots de Garçons Modèles, tissus et tailles variés. Nos Prix Cour. \$3.99 à \$5.99 MAINT. **2. et 3.**

DAMES

jusqu'à 50% de rabais

dans notre Rayon de Vêtements pour Dames pendant la grande liquidation d'été!

- Robes d'Été
- Blouses
- Coordonnés
- Robes-Soleil
- Ens. de Jupes
- Chemises et Hauts
- Maillots de Bain
- Sacs à Main
- Vêtements Maternité
- Pantalons Variés
- Shorts Variés
- Pantouffles
- T-shirts
- Jupes d'Été
- Ens. de Shorts
- Coiffures

FILLETES 7-14 & BÉBÉS

Voyez cette sélection-liquidation. Même pour les tout-petits les prix sont bas.

- Bain-de-soleil & T-shirts. Plusieurs modèles
- Blousons et Chandails
- Ens. de Shorts et Shorts Variés
- Pantalons et Jeans. Plusieurs modèles, tons.
- Blouses et Chemises d'Été
- Vêtements de Sports, Ens. de Jupes et Pantalonniers
- Jolies Robes d'Été
- Pratiques Chasubles. Modèles variés.
- Jupes. Plusieurs modèles, tissus, tons.
- Maillots de bain. Plusieurs jolis modèles.
- Liquidation de Vêtements de Bébés. Barboteuses, shorts, costumes-soleil, maillots de bain et jolis ensembles; aussi costumes-soleil pour bébés. Tissus et couleurs variés.

restaurant **Le Villageois**

Sandwich au Rôti de Boeuf Froid servi avec Frites et Salade de Chou **1.99 SEULEMENT**

Bonimart offre de finition de photos.

Le Spécial 9"

Apportez ce coupon et un rouleau de film négatif couleurs 110, 126 ou 135, procédé C41, pour développement et impression et vous obtenez un deuxième exemplaire de vos photos, imprimé au même moment pour seulement 9" la photo. Offre valide avec coupon seulement. Un coupon par rouleau. L'offre prend fin le 28 juillet 1979.

Faites confiance à Bonimart

Tous les prix sont en vigueur jusqu'à la fermeture, samedi le 21 juillet 1979, jusqu'à épuisement du stock.

Faites confiance à Bonimart

Heures d'ouverture: Lun. à Mer. jusqu'à 17h:30 (Duvernay, St. Jean, Laval et Decarie jusqu'à 18h) Jeu. et Ven. jusqu'à 21h Samedi jusqu'à 17h Stationnement Gratuit

Centre commercial Saint-Jean 400, boul. du Séminaire, Saint-Jean
Centre commercial Chateauguay 15 et 17, boul. Saint-Jean-Baptiste, Chateauguay
Centre commercial Duvernay 3100, boul. de la Concorde, Duvernay, Laval

Centre commercial Desormeaux 2877, chemin Chambly, Longueuil
Centre commercial Greenfield Park 840, boul. Taschereau, Greenfield Park
Place Viau 7600, rue Viau, St-Leonard

Nos deux plus nouveaux magasins sont:

Centre commercial Decarie sur la voie de service Decarie une rue au sud de Jean-Talon, Montréal
Centre commercial 2000 3195, boul. Saint-Martin, Laval

BOUTIQUE VISAGISTE
HUGUETTE TURCOTTE

- SOINS DU VISAGE
- SOINS DU CORPS
- MAQUILLAGE
- EPILATION

cire - proplé électrolyse sans douleur par ondes haute fréquence

310 de Gentilly ouest No 3 674-3421

CHRONIQUE DE DISQUES

Chez Polydor: "Music for Unicef - A gift of song"

Depuis 32 ans, l'Unicef travaille à l'amélioration du sort des enfants dans le monde, dans plus de 100 pays.

Le 9 janvier dernier, à l'occasion de l'Année Internationale de l'Enfant, l'Unicef présentait un grand concert intitulé "Music for Unicef - A gift of song", télédiffusé dans 70 pays de par le monde. Plusieurs artistes de renommée internationale participaient à ce concert. De ce spectacle à grand déploiement, on a produit un microsillon dont les royalties provenant des ventes vont à la Fondation de l'Année de l'Enfant (ONU) pour procurer aux enfants dans la misère de la nourriture, des soins médicaux, un refuge et une certaine éducation.

Ce microsillon, produit par la maison Polydor (PD-1-6214), s'intitule "The Music for Unicef Concert - A gift of song", et regroupe les meilleurs succès de groupes ou d'artistes réputés: "September" et "That's the way of the world", du groupe Earth, Wind & Fire, "I go for you", d'Andy Gibb, "Mimi's song" de Donna Summer, "Rest your love on me", réunissant Andy Gibb et Olivia Newton-John, "Chiquitita", d'Abba, "Do you think I'm sexy?", de l'original Rod Stewart, "The Key", d'Olivia Newton-John, "Rhymes and Reasons" de John Denver, "Fallen Angels", de Kris Kristofferson et Rita Coolidge, et finalement "Too much heaven", des Bee Gees (Barry, Robin et Maurice Gibb) qui, soit dit en passant, forment avec Robert Stigwood et David Frost, le comité de fondation de "Music for Unicef".

Les chansons, enregistrées lors du spectacle, sont présentées par David Frost, Gilda Radner et Henry Winkler.

Il s'agit donc d'un éventail plutôt impressionnant de succès actuels, inter-

prétés par des artistes de talent qui ont eu la générosité de s'unir à l'Unicef pour venir en aide aux enfants défavorisés.

La présentation du disque est à l'égale de sa qualité, la pochette étant illustrée au recto par une caricature de Bill Utterback de chacun des artistes de ce microsillon, et au verso par un photomontage du spectacle, par Michael Putland-Retna. De plus, l'enveloppe du disque comprend un important message de Kurt Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, de Henry Labouisse, directeur exécutif du Fonds pour l'Enfance des Nations Unies, et un autre signé par tous les artistes ayant participé à cette oeuvre.

Ce disque est l'occasion par excellence de venir en aide à l'Unicef tout en ayant la chance d'écouter sur un même microsillon plusieurs des grands succès de l'heure.

L'Unicef rappelle que même un petit don peut faire une grande différence: un don de \$2.50 suffit à acheter 3 livres de graines pour un jardin communautaire, un de \$5.00 peut fournir assez de vaccins contre la polio pour immuniser 55 enfants et un de \$8.00 suffit pour acheter des cahiers d'exercice pour 200 écoliers. D'ailleurs, toute initiative locale pour ramasser des fonds serait appréciée par l'Unicef.

En terminant, une nouvelle officieuse pour les amateurs de Kiss: en effet, les enfants terribles du rock préparent une super-tournée qui les mènera à Montréal au début du mois d'août. De plus, les six membres du groupe MANEIGE présenteront, le 28 juillet à Bromont, un spectacle qui s'inscrit dans le cadre de l'été-Show, et les Bee Gees devraient être à Montréal au début de septembre prochain.

par Michel Bellerive

Journal personnel du vietnamien Vu-Du-Khanh

Dans ces quelques lignes, Vu-Du-Khanh écrit ce qu'il a vécu. C'est cruel, mais n'ayez pas peur... C'est la vérité. Allez jusqu'au bout. Ils sont encore des milliers à vivre des drames aussi inhumains en Indochine. Peu à peu, vous comprendrez mieux l'angoisse de ces hommes qui tendent les mains vers nous.

Lucien Foucreault, curé de St-Bruno.

25 avril 1975. Je rentre chez moi pour la dernière fois. J'y rencontre toute la famille. Chez mon oncle, ils sont partis avec les américains. Maman décide de ne pas partir, quoiqu'il arrive. Elle est trop âgée, et surtout, elle n'a pas le cœur de quitter le pays. Elle vit avec ma grand-mère maternelle. Elle nous invite à chercher un moyen de quitter le pays, car nous sommes encore jeunes. Elle souffrirait beaucoup plus si nous restions... Nous ne voulons pas la quitter... En dernière alternative, il est décidé que si quelqu'un a la chance de partir, qu'il parte.

28 avril. 7 heures du matin. Un coup de téléphone inattendu: je dois me présenter à l'état-major, avec les hauts fonctionnaires militaires, à 11h30. Je n'ai rien à préparer. Les bombardements sont partout dans notre quartier.

9h30. Je quitte le camp, dans la direction de l'aéroport, pour aller chez un de mes parents. La porte est close. Il est parti. Quelques avions bombardent l'aéroport. Les avions du pays sont partis ayant à leur bord ceux qui peuvent payer leur passage. De leur côté, les navires ont quitté le port pour fuir en haute mer. Les rues sont denses: les foules fuient le feu, les bombes...

11 heures. J'arrive à la porte de l'état-major de la 3^e région, légion 331. On me fait entrer et j'y rencontre des hauts fonctionnaires. On est prêt pour partir.

13h30. Les deux hélicoptères qui sont supposés nous transporter ont pris la fuite. Nous prenons les jeeps, fortement armés et escortés, pour aller jusqu'au port Phû Kuân, un port militaire. On demande des hélicoptères américains: ils doivent nous accueillir dans une heure.

18h30. Attente inutile.

20 heures. Beaucoup de gens nous rejoignent.

22 heures. Nous essayons de monter dans un navire militaire, ancré tout près... on nous tire dessus.

24 heures. Nous sommes désespérés. Quelques-uns retournent à la ville. Enfin, on décide de prendre la mer avec de petites barques de pêcheurs. Il y en a six en tout. Nous sommes sur la rivière de Saigon, en route vers la mer. Nous sommes tous armés, des fusils modernes... et des cigarettes. Personne ne pense à la nourriture et aux breuvages. Nous sommes trop pressés.

29 avril 1975. 01 heure. La nuit blanche. Personne ne peut fermer les yeux. Le ciel est beau comme un jour de fête. Des fusils de longue distance tirent vers le ciel, comme des feux d'artifice. Les avions

Brossard...

dans le but d'attirer le plus de jeunes possible. Le travail s'effectue auprès de deux écoles du secteur M et N et 1000 feuilles sont imprimées et distribuées aux enfants. Le 26 juin marque le début des activités de "Brossard en Parc" et plus de 400 jeunes reçoivent des macarons et la première semaine, une moyenne de 300 enfants par jour se rendent aux ateliers.

Un petit problème survient lorsque la ville exige que le local de "Brossard en Parc" soit déménagé à l'école Guillaume Vignal et sans jamais

américains remplissent le ciel pour les dernières missions d'évacuation.

Nos barques vont très lentement. Tout le monde doit garder le silence absolu. Personne ne peut fumer. Nous quittons notre pays. Nous avons peur des embuscades le long de la rivière, ou des bombardements qui viennent de tous les côtés. Quelques-uns récitent le chapelet. Quelques grands incendies s'élevaient au loin, au centre de Saigon peut-être.

(à suivre la semaine prochaine)

Comité d'accueil aux réfugiés, Case Postale 30, Saint-Bruno, J3V 4P8

savoir pourquoi. Mais quand même, dans la deuxième semaine l'achalandage se situe aux alentours de 275 jeunes par jour, pour ensuite diminuer à 150.

Nous pouvons donc affirmer que le projet fonctionne à merveille et qu'il semble répondre à un réel besoin de la part des jeunes de la ville de Brossard. M. Alphonse Lepage, maire de Brossard, présent lors de la conférence de presse que donnait le groupe la semaine dernière s'est dit fort heureux de l'initiative et du courage démontré par les neuf membres du groupe et que ce genre de projet venait combler certains vides au niveau des services offerts par la ville.

Il a de plus invité les neuf moniteurs à participer à une soirée



M. Alphonse Lepage, maire de la ville de Brossard a visité en compagnie d'un groupe d'enfants, les locaux du projet Jeunesse Canada au Travail "Brossard en Parc", situé à l'école Guillaume Vignal. (photo Claude Beaubien).

de consultation portant sur les loisirs et les aspirations de la population dans ce secteur d'activité, qui se tiendra à Brossard à la fin du mois d'août 1979. La dernière journée d'activités aura lieu le 17 août 1979 et en attendant "Brossard en Parc" se porte très bien.

C'est à raison de 150 par jours que les jeunes de 5 à 12 ans résidant à Brossard viennent participer aux activités organisées pour eux par les membres du projet Jeunesse Canada au Travail, "Brossard en Parc".

Les neuf moniteurs du projet se di-

sent très satisfait du taux de participation enregistré depuis le début. Environ 400 jeunes viennent régulièrement bénéficier des différents ateliers en place.



Le macramé, le bricolage, le jardinage, le dessin, le sport, la musique sont autant d'activités que les jeunes peuvent pratiquer en se rendant du lundi au vendredi à l'école Vignal entre 9:00 hres et 11:30 hres et entre 13:00 hres et 16:00 hres. (photo Claude Beaubien).

FOURRURES A. Jodoin & Fils INC

- ASSORTIMENT COMPLET
- TOUT FAIT OU SUR MESURES
- RÉPARATION
- REMODELAGE



355 ST-GEORGES L'APPRAIE TEL: 659-0883

Fan-Fan Dé-Dé au Parc Safari

Le dimanche 22 juillet au Parc Safari d'Hemmingford, les petits sont chaleureusement invités à venir rencontrer en personne Fan-Fan Dé-Dé,

leur ami de la télévision. Fan-Fan Dé-Dé présentera deux spectacles de chant, de musique et d'animation, à 14 heures et à 15 heures 30 respectivement.

Par la même occasion, les visiteurs pourront assister aux démonstrations acrobatiques et amusantes

des célèbres plongeurs d'Acapulco qui s'exécutent tous les jours de l'été dans la piscine du Forum Safari.

Pour renseignements: Marie Papillon, Directeur du Marketing, Tél: (514) 247-2727 (Hemmingford) (514) 454-3668 (Montréal).

Rectificatif

Une erreur s'est glissée la semaine dernière quant aux jours pour sortir les déchets. Le ramassage des déchets se fait les mardis et vendredis dès 7 heures.

VENTE D'ÉCOULEMENT DE TISSUS D'ÉTÉ
JUSQU'À 50% D'ESCOMPTE
SUR TOUS GENRES DE TISSUS
DU 18 JUILLET AU 28 JUILLET '79

10 JOURS SEULEMENT

RUE des TISSUS

GALERIES COUSINEAU
 5245 Boul. Cousineau
 St-Hubert Qué.
 Tél: 462-1396



LESOLDE RABAIS
DE LA FACTORERIE DE TAPIS

Tous nos gérants de magasins sont autorisés à donner un rabais instantané sur presque toute la marchandise en stock, pour livraison immédiate ou plus tard, tant qu'il y en aura.

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

\$5 DE RABAIS
 JUSQU'À LA VGE. CA.

TAPIS
 Choisissez vos économies grâce aux rabais instantanés sur un choix de tapis aux textures et coloris à la toute dernière mode.

\$4 DE RABAIS
 JUSQU'À LA VGE. CA.

PRÉLARTS EN VINYLE
 Economisez sur un grand assortiment de prélaris en vinyle de Armstrong et Dorco. Sundial Solarian, Tedway, Superflor, Crystalflor et plus. Les méthodes d'installation "Faites le vous-même" ou d'installation professionnelle sont offertes.

\$100 DE RABAIS
 JUSQU'À LA VGE. CA.

CARPETTES
 Economisez sur notre entière collection d'élégantes carpettes offertes dans une grande variété de styles et coloris. Offertes en grandeur de 4' x 6', 6' x 9', et 9' x 12'.

FACTORERIE DE TAPIS

- Installation immédiate des tapis avec une garantie de service à vie.
- Coupe sur mesure immédiate pour vous économiser temps et argent.
- Aucun dépôt ni paiement jusqu'en octobre avec notre plan de crédit différé.
- Livraison immédiate n'importe où au Québec.

19 ENTREPOTS GEANTS

7205 BOUL. TASCHEREAU OUEST
BROSSARD
 OUEST DU PONT CHAMPLAIN
 656-8440

MONTREAL METRO
 St-Leonard 6878 rue Jean-Talon Est
 St-Laurent 3450 Côte Vertu
 Laval 1710 Boul. Des Laurentides
 Brossard 7205 Boul. Taschereau Ouest
 Ottawa 1560 Merivale Rd

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au merc.
 9h à 18h Jeudi et ven.
 9h à 21h Sam. 9h à 17h



championnats cyclistes canadiens 79

La vente au grand galop des Promenades St-Bruno



La semaine dernière, les Promenades St-Bruno organisaient une grande vente western pour tous ses clients. De plus, samedi un concours était organisé pour les employés des Promenades consistant à attribuer des prix aux meilleurs costumes western. Il y a eu une dizaine de participants à ce concours. (Photo: Bernard Braut).



La gagnante chez les dames fut Lilianne Riel de chez Monsieur Décor. Son costume fut dessiné par sa mère qui est dessinatrice de mode. Lilianne s'est méritée deux billets de baseball pour les Expos. (Photo: Bernard Braut).



Les gagnants pour les meilleurs costumes furent Lilianne Riel de chez Monsieur Décor et Jean-Denis Boulais de chez Bovet. Les récipiendaires reçoivent ici leur prix de Mme Lucie Katchadourian, des Promenades St-Bruno. (Photo: Bernard Braut).



M. Jean-Denis Boulais du magasin Bovet s'est mérité la palme pour le plus beau costume Western. (Photo: Bernard Braut).

CENTRE DE PISCINES



RIVE-SUD INC.
VENEZ RENCONTRER UN EXPERT

Depositaires: Hub, Haug's, Concorde, Ricardet 7/11, Cornélius
Equipe: Jacuzzi et aquaslide

SPECIALISTE DE PISCINES CREUSEES OU HORS-TERRA

Avec tout achat de piscines hors-terre ou creusées, vous obtiendrez gratuitement une chaise flottante "Aqua Leader", d'une valeur de \$44.95.

3919 boul. Taschereau St-Hubert 656-6602

Comment se portent les droits de la personne au Québec?

Les femmes sont encore les premières victimes de discrimination au Québec. C'est l'une des constatations qui s'imposent à la lecture du "Rapport annuel 1978" que la Commission des droits de la

personne vient de rendre public.

En 1978, la Commission a reçu 12.702 demandes provenant d'individus, de groupes ou d'organismes. 857 ont nécessité l'ouverture d'une enquête. Les plus importants secteurs de discrimination tels qu'identifiés par la Commission ont été: le travail (40% des dossiers d'enquête), l'accès aux lieux publics, aux services d'utilité publique et aux services offerts au public (27%) et le logement (18%).

Les motifs de discrimination invoqués le plus souvent sont: le sexe (44%), la condition sociale (22%), la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale (14%).

Pendant la dernière année, 22 dossiers d'enquête ont fait l'objet de procédures judiciaires, les autres cas de discrimination ou d'exploitation étant réglés par voie de médiation.

La Commission des droits de la personne a donné plus de 500 consultations dans le monde du travail et avec des Québécois d'origines diverses. Elle a fait 170 interventions en rapport avec les Autochtones. Elle a produit 125 avis et études, a fait l'analyse de 23 lois antérieures à la Charte des droits et libertés et de 22 projets ou avant-projets de loi et elle a acheminé au gouvernement les recommandations appropriées. De plus, elle a remis au gouvernement son étude sur l'ensemble des lois administrées par le ministère des Affaires sociales.

Il ressort du "Rapport annuel 1978" de la Commission des droits de la personne que les entreprises commerciales et industrielles sont les plus souvent mises en cause dans des cas de discrimination.

Par ordre d'importance, en regard des activités de la Commission, les mis-en-cause se répartissent ainsi: Industries et secteur commercial: 61% des 857 dossiers d'enquête

22 dossiers ont été portés devant les tribunaux.

LES FEMMES, PREMIERES VICTIMES DE DISCRIMINATION

C'est dans le secteur du travail que s'exerce le plus fréquemment la discrimination à l'endroit des femmes. Ainsi, la Commission des droits de la personne révèle que dans ce domaine où l'on retrouve 40% des dossiers d'enquête ouverts en 1978, la majorité des plaintes ont été portées par des femmes. En plus des cas individuels, des dossiers groupant des centaines de femmes ont été traités collectivement. Par exemple, quatre dossiers collectifs touchant l'industrie du tabac ont eu des répercussions pour plus de 200 travailleuses québécoises.

Dans le domaine de l'accès aux lieux publics, 80% des 231 dossiers traités de la discrimination en raison du sexe, 185 dossiers mettent en cause des clubs sociaux et sportifs.

Enfin, dans le secteur du logement, 63% des 158 dossiers d'enquête touchent encore la discrimina-

tion à l'endroit des femmes. La femme assistée sociale, étudiante, chômeuse, chef de famille ou mère célibataire se trouve constamment aux prises avec des difficultés provenant de pratiques ou d'attitudes discriminatoires.

On peut se procurer copie de ce Rapport annuel sur demande, en s'adressant à la Commission des droits de la personne du Québec: 360, rue Saint-Jacques, Bureau 611, Montréal (Québec) H2Y 1P5 ou Québec (Québec) G1N 1Z79, 7e étage. Le Rapport annuel 1978 déposé par la Commission contient 4K7

Les visites guidées dans le Vieux Montréal se poursuivent

Les visites guidées dans le Vieux Montréal et de la Maison du Calvet se poursuivront tous les mercredis de l'été jusqu'au 29 août. Ces visites sont offertes gratuitement par les guides bénévoles du Musée des beaux-arts de Montréal. Pour les visites dans le Vieux

Montréal, les départs ont lieu à 11 heures à la Place Vauquelin sur la rue Notre-Dame, à la sortie de la station de métro Champ-de-Mars et à 14 heures pour la Maison du Calvet, sise à 401 rue Bonsecours. Pour de plus amples renseignements, téléphoner au 285-1600.

Le plus grand choix au Québec... à prix d'escompte

LE CENTRE DE DRAPERIES

CONFECTION GRATUITE:*

SUR

TENTURES FAITES-SUR-MESURE
Hauteur minimum de 54 pouces

* Cette offre ne s'applique pas aux velours, valences découpées, plafonds en pente ou cathédrale.

ÉCONOMISEZ 25% À 50%

STORES DE FENÊTRES

AU PLUS BAS PRIX À MONTRÉAL — TOUTES LES GRANDEURS EN MAGASIN

Stores opaques de première qualité, blancs unis ou franges. Une réelle aubaine. Nous offrons également des stores de couleurs jusqu'à 144" sur commande. Livraison rapide. Venez de partout, épargnez

NOUS DÉFINISONS TOUTE COMPÉTITION			
STORE DE TOILE 100% OPAQUE		FIBRE DE VERRE DE LUXE	
10 gage, lamine à épaisseur renforcée d'aluminium isolé, lavable.			
— UNIS —		— FRANGES —	
GRANDEUR	NOTRE PRIX COURANT	GRANDEUR	NOTRE PRIX
27 x 58	7.55	3.99	11.85
27 x 70	9.20	5.29	13.55
30 x 58	7.55	3.99	11.85
30 x 70	9.20	5.29	13.55
36 x 70	9.20	5.29	13.55
36 x 82	10.80	5.99	15.00
42 x 70	11.85	6.49	17.25
42 x 82	12.95	7.49	18.90
48 x 70	15.70	8.49	21.60
48 x 82	17.25	9.79	23.25
54 x 70	17.85	9.89	24.80
54 x 82	18.90	11.49	26.50
63 x 58	26.50	14.39	34.60
63 x 70	29.70	16.99	37.85
72 x 58	30.80	17.09	40.00
72 x 70	34.60	18.79	43.70
77 x 58	45.15	26.99	55.65
77 x 70	50.80	28.69	61.55

DRAPERIES ASSORTIES FAITES SUR MESURE PRÊTES À POSER

Réduction de

33 1/3 %

Sur notre régulier prix d'escompte DES MILLIERS DE PAIRES EN MAGASIN!

25% DE RABAIS

STORES FAITS SUR MESURE (livraison rapide)

LES PLUS BAS PRIX EN VILLE

VALEURS exceptionnelles...

Des milliers et des milliers de verges de tissus à draperies, de matériel coussiné "foam, filets et plus encore", à partir de \$10.99 la verge, réduit en vente à

\$200 la verge

Des rabais à profusion à travers le magasin! Voilà l'occasion rêvée d'épargner sur toutes sortes d'articles de décoration! Super escomptes dans tous les départements! Ne manquez surtout pas cet événement!

SUPER AUBAINES SUR DRAPERIES FAITES SUR MESURE ET PRÊTES À POSER

Des milliers de verges en magasin! Des milliers de paires de tentures prêtes à poser! Une abondante sélection de motifs, couleurs et grandeurs! Draperies faites sur mesure? Apportez-nous tout simplement vos mesures. Nous nous occupons du reste et vous épargnez 25% sur le tissu, ainsi que la confection! Vous obtiendrez du tissu de première qualité et un travail de spécialistes, le tout au plus bas prix en ville!

DOUILLETES* A SUPER PRIX DE VENTE Motifs et couleurs assortis! Magasinez tôt pour une meilleure sélection!

SIMPLE **29⁹⁹**
DOUBLE **34⁹⁹**
QUEEN **39⁹⁹**

*Le rabais de 20% ne s'applique pas à cet item

COUVRE-LITS ET DOUILLETES

RÉDUCTION DE **20%**

Sur notre régulier prix d'escompte

RIDEAUX DE DOUCHE ET ENSEMBLES DE SALLE DE BAINS

Réduction de **20%**

Sur notre régulier prix d'escompte

377 BOUL. TASCHEREAU

CENTRE D'ACHATS GREENFIELD PARK

TÉLÉPHONE: 671-1955 — 671-1956

ENTREZ DIRECTEMENT DU TERRAIN DE STATIONNEMENT PRES MIRACLE MART



SUPER SONS

Peter Frampton
Where I Should Be
397 L.J.

Supertamp
Breakfast in America
397 L.J.

Michel Sardou
Disque D'Or
397 L.J.

Electric Light Orchestra
Discovery
497 L.J.

Wings
Back to the Egg
497 L.J.

Julio Iglesias
A Vous Les Femmes
497 L.J.

Sweet People
Perce
497 L.J.

Cheap Trick
At Budokan
597 L.J.

Abba
Voulez-Vous
597 L.J.

Kiss
Dynasty
597 L.J.

Limite d'un par client tant qu'il y en aura. Aussi offerts sur rubans 8 pistes et cassettes à prix d'aubaine

Tous les prix sont en vigueur jusqu'à la fermeture samedi le 21 juillet 1979

Faites Confiance à Bonimart

Groupes divers: 5%
Dans 93% des cas, lorsque la discrimination ou l'exploitation ont pu être prouvées, des règlements sont intervenus suite à une

shouth shore echoes



Congratulations to sharpshooter Guy Lorian, of Longueuil, who won a gold medal on the firing range at the Pan-Am Games in Puerto Rico.

The G.W. Clark Travel Agency offices in St. Lambert have been enlarged and very tastefully redecorated. As if this were not enough to prove this agency is reaching greater heights in its field, Bell Canada has up-graded the telephone number from 671-5555 to 465-6666.

Early last winter, and again in our July 11 column we referred to lack of good manners in military administrative cadres, in not acknowledging a civilian teacher's contribution when she retired last Christmas from the CFB school at St. Hubert. We are now advised that, of her 35 years of teaching, only 24 were in schools for dependents of military personnel. Our mistake. Further, the St. Hubert base military people did mail her a certificate of recognition in March after we had mentioned it. The certificate acknowledged only the 14 years she spent at St. Hubert CFB and omits her ten years at the Bagotville base and at the Lahr base in West Germany.

We are still looking into the recent and strange case of a respected and highly civilian teacher at the CFB St. Hubert who was notified that his present contract would not be renewed. This case involves considerably more than bad manners. There are overtones which should interest all Canadian Taxpayers. After all it is our money that pays the salaries of both teacher and military. We now have the names of those involved and will follow this up as soon as time permits, as we want both sides of the story, even if we must ask the Minister for help.

Residents of St. Bruno have set up a Refugee Help Fund (Fonds de Secours aux Réfugiés) to rescue refugees from the death camps to which they have fled. The Fund will provide newcomers with financial aid when arrive in Canada. Donations may be sent to P.O. Box 30, St. Bruno de Montarville, Qué., J3V 4P8.

The Quebec government has a "first" in North American labor legislation. It is the new law (to be passed in the fall) which grants workers the right to refuse to undertake dangerous assignments not included in their normal line of duty or in the work for which they have been hired.

The publicity committee for the 25th Anniversary of the St. Lambert Curling Club, which will be celebrated this fall at the same time as the club's international "Curl-in", worked right through that recent sizzling heatwave. The celebrations promise to attract several hundred curlers and their families. St. Lambert's city centre "village" atmosphere on Victoria Avenue should be a hit with the visitors.

Water pollution on the South Shore is reaching intolerable proportions in the Chambly area, according to a committee of citizens set up to correct the situation. The committee has blasted several local industries for their waste disposal practices. Among them: Sivaco (metal fabricators), Quebec Poultry, Gemme Cheese Co., Marieville Poultry Cooperative, Industrial Fasteners, and several mobile home sites. The government has been alerted to the problem.

Freedom refuses to die in the U.S.S.R. Despite the strict embargo on foreign news imposed on Soviet citizens, and despite "democratic" elections featuring a single slate of candidates, Soviet youth know all about North American style jeans and are currently paying \$300 on the black market for a pair smuggled into the country from over here. Now the Soviets are trying to persuade somebody, anybody, to sell them a plant to be set up in the U.S.S.R. to turn out our kind of jeans. Soviet kids won't buy local stuff because it is cheaply made and the fit is poor. This is what usually happens when everybody is paid the same wages in money or benefits, (parity, they call it here) no matter what his or her job is.

Remember that old waltz "Sailing Down the River on a Sunday Afternoon"? It can still be done on the South Shore, not only on Sunday but on weekdays also. The Richelieu Region South Shore Tourist Association is promoting several cruise organizations. The Sorel Islands cruises (743-7227); Air-Mer Inc. historical cruises (670-6692 or 742-0426) from Sorel to Chambly (including two meals on board and tours ashore at Lac Hertel (St. Hilaire), the Rouville-Campbell Manor and Fort Chambly; Aquatour Regd from St. Jean to Chambly (653-2661) with opportunities to attend the Wednesday evening concerts at Rouville-Campbell Manor near Chambly; Richelieu de St-Jean Cruisiers (347-5394) daily cruises from St-Jean to Fort Lennox on Ile aux Noix, and tours of several battlegrounds used when folks long ago were not so friendly around here.

Consulting engineers have been commissioned by the Longueuil council to draw up plans for the pedestrian and cycle overpass to Marie-Victorin Park from this side of Highway 132. Cost of the structure is expected not to exceed \$70,000.

A \$45 million housing project has been started in Longueuil. To be known as the

(cont. on page D7)

Ca c'est 60 ans de bas prix!

COUPES DE POULET
PANÉES—SURGELÉES—FLAMINGO
BARIL DE 2 LB 1 OZ

3.48

PRIX HABITUEL 4.39

ÉCONOMIE .91

POITRINES DE POULET
SURGELÉES—BTE 5 LB

LB

1.08

PRIX HABITUEL 1.41 LB

ÉCONOMIE .33 LB

CUISSES DE POULET
SURGELÉES—BTE 5 LB

LB

.88

PRIX HABITUEL 1.23 LB

ÉCONOMIE .35 LB

BOLOGNE EN MORCEAUX
MARY MILES
2 A 5 LB—LB

.78

AUBAINE!

JAMBON CUIT
TRANCHE—MARY MILES
DE NOTRE COMPTOIR DE
CHARCUTERIE—LB

2.58

AUBAINE!

SAUCISSES FUMÉES
SWIFT OU HYGRADE
PAQ. 2 LB

2.38

AUBAINE!

JAMBON CUIT
GENRE D'INER
HYGRADE—2 A 3 LB
LB

2.78

AUBAINE!

SIMILI POULET
TRANCHE—CORNICHONS—PIMENTS
FROMAGE—MACARONI—HYGRADE
PAQ. 6 OZ

.79

AUBAINE!

BOLOGNE TRANCHÉ
TOUTES MARQUES
PAQ 16. OZ

1.29

AUBAINE!

ROULES AUX OEUF
AVEC SAUCE WONG WING

BTE DE 12

1.89

PÂTES DE FOIE
VARIÉES
TOUR EIFFEL

LB

1.35

PÂTE AU POULET
SURGELÉE
LA BELLE FERMIERE

8 OZ

.95

SAUCISSES PORC ET BOEUF
SURGELÉES
LA BELLE FERMIERE

PAQ. 1 LB

1.89

TOURTIÈRE SURGELÉE
LA BELLE FERMIERE

16 OZ

1.79

ÉPAULE DE PORC FUMÉE—BITTNER
4 A 5 LB

LB

1.48

RIZ FRIT
WONG WING

CONT. 16 OZ

.99

CRETONS TOUR EIFFEL
EN VRAC

LB

1.79

SAUCISSES
LA BELLE FERMIERE

PAQ. 1 LB

1.89

PIZZA TOUTE GARNIE
DA VINCI

500 g

2.39

JAMBON CUIT
FORÊT NOIRE—BITTNER
CROVAC—ENV 2 1/2 LB

LB

3.59

JAMBON CUIT
TRANCHE
BITTNER

PAQ. 4 OZ

1.09

Du Jardin des aubaines

PRUNES SANTA ROSA
OU "ELDORADO" 3 x 4 x 5
DE LA CALIFORNIE—CANADA NO 1

.58

AUBAINE!

CONCOMBRES SANS GRAINES
"MOYENS"—DE L'ONTARIO
CH.

.59

AUBAINE!

ORANGES OUTSPAN
DE L'AFRIQUE DU SUD
GROSSEUR .88—DOUZ.

2.39

AUBAINE!

AUBERGINES IMPORTÉES
GROSSEUR 24
CH.

.59

AUBAINE!

RADIS EN SAC
RECOLTE DU QUÉBEC
CELLO 16 OZ

2/69

AUBAINE!

Chronique de Louise Desaulniers
Diététiste, Conseillère en alimentation
Les consommateurs sont invités à m'écrire à l'adresse suivante:
Les Supermarchés Dominion Limitée, C. P. 6086, Succursale A - Montréal, Québec H3C 3G7

Pourquoi blanchir les légumes avant la congélation
Les légumes d'été, en hiver, dans notre assiette, voient le prétexte de la congélation. Toutefois, il ne faut pas s'attendre à un produit amélioré après la congélation. Il sera le même si l'on a respecté les lois de la congélation.
Les légumes de légumineuses? Il sert à inactiver des enzymes nuisibles qui altèrent le goût, la texture et la valeur nutritive des légumes. Ce dernier facteur est surtout vrai si le légume doit être congelé pour une période excédant 3 mois. Par exemple, des haricots verts non blanchis perdent beaucoup plus de vitamine C durant la congélation que les haricots blancs. Ceci est vrai aussi avec le brocoli, le chou-fleur, les asperges. Il a aussi été démontré que les légumes contenant de la carotène (vitamine A) retiennent mieux cette dernière, s'ils ont été blanchis.
Le temps de blanchiment varie selon les légumes et il doit être suivi soigneusement car un temps de blanchiment trop court réduit l'inactivation des enzymes et un blanchiment trop long, surcuit le légume et altère la saveur et la valeur nutritive.
Voici quelques temps de blanchiment de légumes:
Haricots verts et jaunes—3 minutes pour haricots coupés, pois verts écosés, épinards, courgettes en tranches—2 minutes; chou-fleurs en roses—3 minutes.
Si vous désirez tous les renseignements nécessaires à la congélation, faites venir la copie gratuite intitulée "La Congélation des Aliments", Publication 892. Services d'information, Agriculture Canada, Ottawa—K1A 0G7.

ÉCHALOTES FRAÎCHES
RÉCOLTE DU QUÉBEC

2/45

AUBAINE!

CHOUX VERTS
DU QUÉBEC—CANADA NO.1
GROSSEUR 16

2/69

AUBAINE!

LAITUE EN FEUILLES
RECOLTE DU QUÉBEC

2/39

AUBAINE!

Ça c'est 60 ans de qualité!



LA DIETETIQUE CHEZ-VOUS

Vieillir en santé et en beauté

Durant la fin de semaine du 1er juillet, je suis allée faire un tour à Terre des Hommes à Montréal et j'ai eu une conversation très intéressante avec une dame de 81 ans qui en paraissait à peine soixante! Vous voulez savoir son secret? Voici un extrait de notre dialogue.

C'était au milieu de l'après-midi et pour me reposer un peu, je me suis rendue à un café-terrace adjacent à une cafétéria. Il n'y avait aucune table libre et nous étions quatre. Voyant une dame seule à sa table, je lui demandai:

- Est-ce qu'on peut s'asseoir à votre table?
- Mais, bien sûr! répondit-elle en souriant. Puis voyant que nous mangions des fruits, elle nous dit:

- C'est bien de manger des fruits, c'est excellent pour la santé. Moi, je m'occupe beaucoup de ma santé et je surveille de très près mon alimentation; ça m'intéresse beaucoup.

- Moi aussi, car je suis diététiste.

- Ah oui? Moi, je suis infirmière mais je ne travaille plus maintenant. Vous savez, j'ai 81 ans!

- Vous pouvez en être fière, je vous en aurais donné à peine 60! Vous avez un beau teint, une belle taille et vous avez l'air en pleine forme!

- C'est vrai, je suis en forme, car je suis très active. Je voyage beaucoup, j'ai même fait le tour du monde dernièrement. C'est passionnant!

- Puis-je vous demander le secret de votre jeunesse? J'écris une chronique dans un journal et je suis certaine que mes lecteurs et lectrices aimeraient avoir votre témoignage. A condition, bien entendu d'avoir votre consentement.

- Certainement! Tout d'abord, j'essaie de prendre la vie du bon côté, toujours voir le bon côté de chaque chose. Autrement dit je cultive mon optimisme. Je m'intéresse à tout; je lis beaucoup, je voyage, je rencontre des gens, je me garde l'esprit alerte. Mais je sais me reposer. Pas de surmenage! Je ne me couche pas trop tard et je me lève assez tôt. Je ne fume pas non plus. Je ne prends aucun médicament. J'ai un faible pour le vin, je l'avoue mais je n'en fais pas d'abus. Et je me nourris sainement: pas de pâtisseries, pas de sucre, pas d'aliments artificiels et chimiques et le moins de gras possible.

- Pourriez-vous me dire ce que vous mangez dans une journée? Prenons une journée typique par exemple.

- Tout d'abord au déjeuner, je prends un jus ou un fruit et des céréales de blé entier avec du All Bran et j'ajoute toujours une bonne cuillerée de germe de blé. J'emploie toujours le pain de blé entier, jamais de pain blanc. Je déjeune à tous les matins.

- Sucrez-vous vos céréales?

- Jamais. Et j'utilise le lait partiellement écrémé (2%), c'est moins gras. Le midi, je fais un repas plus léger. Je ne mange pas de viande au dîner. La plupart du temps, je mange des fromages (différentes variétés) avec des craquelins. J'aime beaucoup les salades aussi.

- Votre meilleur repas, c'est le souper?

- Oui, mais encore là, je ne fais pas d'abus! Une portion moyenne de viande maigre avec une bonne salade, des légumes cuits (je les aime tous). Je dois vous dire que je varie beaucoup mon alimentation. A l'occasion, je prends un petit verre de vin!

- Pas de dessert?

- Oh oui, mais pas n'importe quoi! La plupart du temps, c'est une bonne salade de fruits que je prépare moi-même avec de bons fruits frais. C'est bien meilleur que des gâteaux ou des tartes!

- Malheureusement, je dois déjà vous quitter. Je vous encourage à continuer ainsi, vous êtes un bel exemple qui démontre qu'on peut vieillir en santé et en beauté.

- Pourriez-vous m'envoyer une copie de l'article que vous écrirez?

- Mais bien sûr! Je prends votre adresse. Mes lecteurs et lectrices seront sûrement très intéressés et j'espère que plusieurs suivront votre exemple. Bonne Chance Mme La Rue et conservez toujours votre jeunesse!

Denyse Hunter, dt. p.,
CLSC des Trois-Saumons,
St-Jean Port-Joli.

SOUTH SHORE ECHOES...

Domaine Marie-Victorin, and located along the boulevard of the same name, between Jacques Cartier Bridge and the tunnel bridge, it will be built in two phases. The first will comprise 290 units providing space for 540 families in triplexes, row houses, semi-detached homes and single-family dwellings. A feature of the project is that the selling price of each unit includes the cost of water mains, sewers, sidewalks, paving and street lights thus removing for all time the corresponding taxes.

A famous personality was the guest of honor at a banquet. He was paid many compliments by those who spoke before him. He began his own speech with "It's pleasant to hear these nice words while I'm still alive. I'd rather have the taffy than the epitaphy!"

CAFÉ INSTANTANÉ
NESCAFÉ

4.89
POT 10 OZ

PRIX HABITUEL 5.49

ÉCONOMIE .60

TOMATES DE CHOIX
SANS TROGNONS—DOMINION

2/99
BTE 28 OZ LIQ.

BONI NUTRITION

PRIX HABITUEL .57

ÉCONOMIE .15

COCKTAIL DE LÉGUMES
E. D. SMITH

.59
BOUT. 28 OZ LIQ.

BONI NUTRITION

PRIX HABITUEL .79

ÉCONOMIE .20

CORNETS COUPÉS
COLORES OU REGULIERS
ROBINSON—PAQ. DE 48

1.17
PRIX HABITUEL 1.30

ÉCONOMIE .13

ESSUIE-TOUT
IMPRIMÉ—COULEURS VARIÉES
FACELLE ROYALE
PAQ. 2 ROUL.

.99
PRIX HABITUEL 1.34

ÉCONOMIE .35

MARGARINE MOLLE
LACTANTIA
CONT. 32 OZ

1.59
PRIX HABITUEL 1.75

ÉCONOMIE .16

FÈVES AU LARD
DANS SAUCE TOMATE
PURITAN—BTE 19 OZ LIQ.

2/\$1
PRIX HABITUEL .59

ÉCONOMIE .18

TABLETTES DE CHOCOLAT
"MARS"—3 MUSKETEERS OU
"SNICKERS"—PAQ. DE 4

.99
PRIX HABITUEL 1.15

ÉCONOMIE .16

CRISTAUX WYLER'S
SAVEUR DE LIMONADE—DE
RAISIN OU ORANGE—PAQ.
DE 3 ENV. DE 3/4 OZ

.69
PRIX HABITUEL .85

ÉCONOMIE .16

SACS À DECHETS
PLASTIQUE—QUIKI
PAQ. DE 10

.89
PRIX HABITUEL 1.25

ÉCONOMIE .36

BISCUITS GÖGLU
LIDO
BTE 794 g

1.19
PRIX HABITUEL 1.49

ÉCONOMIE .30

SAUCE À SALADE
MIRACLE WHIP—KRAFT
POT 1 litre

1.49
PRIX HABITUEL 1.70

ÉCONOMIE .21

FLOCONS DE JAMBON
MAPLE LEAF
BTE 6 3/4 OZ

1.19
PRIX HABITUEL 1.39

ÉCONOMIE .20

PAIN DE VIANDE
SAVEUR DE BACON OU
REGULIERE—KAM—BTE 12 OZ

1.15
PRIX HABITUEL 1.29

ÉCONOMIE .14

KETCHUP AUX TOMATES
DOMINION
BOUT. 32 OZ LIQ.

.99
PRIX HABITUEL 1.19

ÉCONOMIE .20

FROMAGE FONDU
TRANCHE—CANADIEN
SINGLES—KRAFT
PAQ. 16 OZ

1.79
AUBAINE: 1.99

MARGARINE REGULIERE
KRAFT PARKAY
EN QUARTIER
PAQ. 32 OZ

1.57
AUBAINE: 1.79

DINER KRAFT
MACARONI & FROMAGE
PAQ. 225 g

.36
AUBAINE: .59

CROUSTILLES REGULIERES
HUMPTY DUMPTY
SAC 200 g

.95
AUBAINE: 1.19

CRISTAUX TANG
SAVEUR À L'ORANGE
PAQ. DE 2 ENV. DE 6 1/2 OZ

1.12
AUBAINE: 1.39

CRISTAUX FRIGOLO
SUCRES—SAVEUR DE
RAISIN OU D'ORANGE
BTE 20 OZ

1.25
AUBAINE: 1.59

TABLETTES GRANOLA
VARIÉES
NATURE VALLEY
PAQ. 275 g

1.35
AUBAINE: 1.69

NOURRITURE POUR CHIENS
VARIÉS
DR BALLARD
BTE 24 OZ

.71
AUBAINE: .99

COCA-COLA CAISSE FAMILIALE
BOUTEILLES
CONSIGNÉE 4.4 litres

1.89
AUBAINE: 2.19

MÉLANGE À THE GLACE
REGULIER OU TROPICAL
NESTLE
BTE 24 OZ

2.29
AUBAINE: 2.59

PAPIER ALUMINIUM
ALCAN
ROUL 12" x 150"

3.99
AUBAINE: 4.49

BROCOLI COUPE
SURGELÉ
DOMINION
SAC 32 OZ

1.49
AUBAINE: 1.79

JUS D'ORANGE
CONCENTRÉ—SUCRE
SURGELÉ—DOMINION
BTE 12 1/2 OZ LIQ.

.85
AUBAINE: 1.19

FILET D'AILLEFIN
SURGELÉ
HIGH LINER
PAQ. 16 OZ

2.09
AUBAINE: 2.39

CHAUSSONS AUX POMMES
OU BILLOTS
VACHON
PAQ. DE 6

1.29
AUBAINE: 1.59

CÉRÉALE D'AVOÏNE
D'AVOÏNE
MÉLANGE—PROTEÏNE
HEINZ
PAQ. 16 OZ

1.12
AUBAINE: 1.39

BISCUITS DOMINION
BRISURES DE CHOCOLAT
OU DE BEURRE D'ARACHIDES 14 OZ

.99
AUBAINE: 1.29

PIZZA DE LUXE
SURGELÉ—DOMINION
24 OZ

2.49
AUBAINE: 2.79

PAPIER DE TOILETTE
BLANC OU JAUNE
ROYALE
PAQ. DE 2 ROUL.

.72
AUBAINE: .99

DÉTERGENT EN POUVRE
OXYDOL
PAQ. 2.4 kg

3.19
AUBAINE: 3.49

ENLEVE-TACHES
AEROSOL
SPRAY N WASH
CONT. 16 OZ LIQ.

1.85
AUBAINE: 2.19

PURIFICATEUR D'AIR
SOLIDE—VARIE
AIRWICK
CONT. 5 OZ

.74
AUBAINE: .99

TAMPONS RECUREURS
SCOTCH-BRITE
PAQ. DE 3

.89
AUBAINE: 1.19

PAPIERS-MOUCHOIRS
BLANC OU JAUNE
FACELLE ROYALE
BTE DE 80

.39
AUBAINE: .59

NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT DE LIMITER LES QUANTITÉS
Prix en vigueur jusqu'à la fermeture le mardi 17 juillet 1979
(Sauf les produits de boulangerie le samedi 14 juillet 1979)
dans les Supermarchés Dominion suivants: 1999 Boul. Roland Thérien, Longueuil
2685 Chemin Chambly, Longueuil et 7200 Boul. Taschereau, Brossard.



Les Supermarchés Dominion Limitée
Depuis 60 ans...
Dominion
Ça c'est du supermarché
Ça se fête!

lifeStyle

Du four à la table
Hâtez-vous de compléter votre service de vaisselle lifestyle avec les morceaux complémentaires:

- LS-4 Assiette à salade \$3.49
- LS-6 Sucrier et crémier \$14.99
- LS-7 Beurrier couvert \$10.99
- LS-8 Salière et poivrière \$7.99

En plus d'autres pièces complémentaires sont aussi disponibles. Passez les voir chez Dominion.



Le rapport annuel du ministère des Transports

Priorité à l'efficacité et réforme administrative

Le rapport annuel 1978-1979 du ministère des Transports souligne l'importance accordée par le ministre à l'amélioration de l'efficacité des transports au cours de l'année.

A ce sujet, il mentionne notamment trois réalisations:

a) la création du Conseil des transports de la région de Montréal (COTREM) dans le but d'intégrer les différents modes de transport des personnes dans la région métropolitaine;

b) l'inauguration d'un lien par traversier-rail entre la Côte-Nord et la Gaspésie afin de fournir de nouveaux débouchés à ces régions;

c) la réalisation

d'une étude du rôle de la Commission des transports du Québec par rapport au fonctionnement de notre réseau de transport, dans le but de protéger les consommateurs et de rendre plus efficaces les opérations des transporteurs québécois.

C'est également dans un but d'efficacité qu'était appliquée en 1978-1979, une importante réforme administrative au ministère des Transports. Cette réforme répond à la nécessité de disposer de services administratifs capables de gérer une politique intégrée des transports, et d'organiser ces services pour qu'ils puissent fonctionner efficacement.

Préoccupations sociales

Le ministère a accordé en 1978-1979, une importance nouvelle à des préoccupations sociales, souligne le rapport annuel.

Trois comités permanents ont particulièrement été actifs dans ce domaine. Le comité sur l'économie d'énergie a amorcé une recherche fondamentale et a commencé d'appliquer cette réforme répond à la nécessité de disposer de services administratifs capables de gérer une politique intégrée des transports, et d'organiser ces services pour qu'ils puissent fonctionner efficacement.

Le comité sur l'environnement souligne l'importance qu'accorde le ministère à la protection et à l'amélioration de la qualité de la vie.

Le comité sur la sécurité a, pour sa part, le mandat de dégager des politiques et des recommandations touchant la sécurité dans les domaines propres au ministère.

Intérêts élargis

Le rapport annuel attire l'attention sur un des faits marquants de l'année, soit l'élargissement des intérêts du ministère au-delà de ses activités traditionnelles dans le domaine de la voirie et du transport routier. Les interventions du ministère dans le transport aérien sont particulièrement significatives sur ce point: objection à l'acquisition de Nordair par Air Canada; appui à une éventuelle fusion de Nordair et Québecair; interventions du ministère auprès de la

Commission Canadienne des Transports pour appuyer les demandes de permis de certains transporteurs québécois notamment dans le cas de la desserte de la Baie James et du Nord-Ouest québécois; la protection du français dans le domaine des communications aériennes.

Système métrique

Le programme d'implantation du système métrique (SI) au ministère a franchi une étape décisive en 1978-1979: intégration du système aux travaux du ministère, transformation de la signalisation routière et des balances routières; application du système dans l'immatriculation des véhicules et conversion des taximètres au système SI.

Budget

Au chapitre du budget, le ministère a continué d'occuper le troisième rang en importance dans l'ensemble du budget du Gouvernement, après le ministère des Affaires sociales et celui de l'Éducation.

Le rapport annuel rappelle que le ministère participe à trois grandes missions du Gouvernement:

- la mission économique dans laquelle on retrouve les plus grandes activités du

ministère comme les systèmes de transport terrestre, l'information, le contrôle et la sécurité, la construction et la conservation du réseau routier, la gestion interne, les transports maritime et aérien;

- la mission gouvernementale et administrative à laquelle répondent les activités du service de transport aérien gouvernemental;
- la mission éducative et culturelle qui se rattache à l'éduca-

tion par le transport des écoliers;

C'est dans le cadre de ces grandes missions que se situent les neuf programmes budgétaires du ministère qui font l'objet d'autant de chapitres dans le rapport annuel.

Deux annexes, l'une décrivant les activités législatives de l'année, l'autre énumérant les lois, régle-

ments et ordonnances administrés par le ministère, témoignent de l'ampleur de ses préoccupations et de ses travaux en 1978-1979.

Des photos, des cartes et des tableaux complètent le rapport annuel.



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné:

Que le Conseil, à l'assemblée régulière tenue le 18 juin 1979, a adopté les règlements suivants:

Règlement no 79-1439 - Pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre uniquement sur le lot no 130-201-A du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, la construction d'une habitation unifamiliale (bungalow) (No civique proposé: 2410, rue McGill) (District no 9);

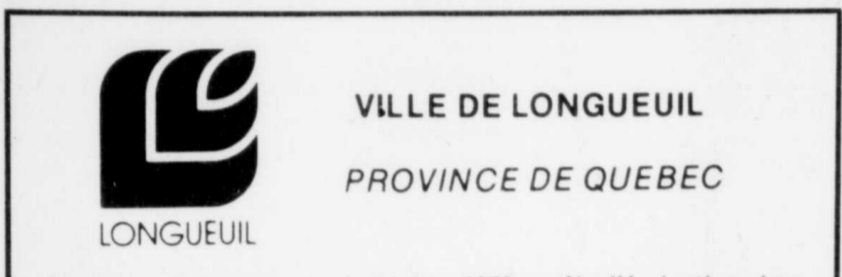
Règlement no 79-1441 - Pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, en ajoutant un article d'interprétation pour les bâtiments comprenant une garderie ou un foyer et / ou un usage autre que résidentiel.

Ces règlements ont été approuvés par les électeurs-proprétaires inscrits au rôle d'évaluation lors d'une consultation tenue les 12 et 13 juillet 1979.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur le jour de la présente publication et qu'ils sont déposés à mon bureau, 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné sous mon seing en la Ville de Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits le 3 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone RE-14 (Place Charles-Lemoyne), telle que ci-dessous décrite.

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1449 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage No 77-1000 afin de permettre la construction d'un édifice à bureaux d'environ 5 étages et d'environ 60,000 pieds carrés au dessus de la Terrasse (Podium) du Complexe Neuville Sud - d'Assigny, ladite zone RE-14 étant située au Nord-Ouest des rues d'Assigny et De La Barre;

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 3 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement No 79-1449 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 23 et 24 juillet 1979, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement No 79-1449 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 2 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 24 juillet 1979, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil, à 19 h.

donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

**Le Greffier
Claude Gauthier.**



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone RBC-6.

AVIS PUBLIC

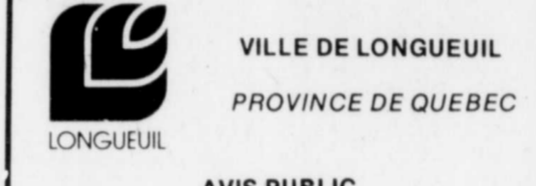
est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1460 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre l'installation au 794, rue Marquette, de la MAISON DE L'AMITIE OMER / FOYER (District no 3)"; ladite zone RBC-6 étant située entre les rues Cartier, Marquette, Joséphine et Beaudoin.

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1460 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1460 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

**Le Greffier,
Claude Gauthier.**



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné:

Que le Conseil, à l'assemblée régulière tenue le 16 juillet 1979, a adopté les règlements suivants:

Règlement no 79-1461 - Pour décréter l'exécution des travaux de réparations à la toiture du relais dans le Parc "BASE DE PLEIN AIR", et autoriser à ces fins une dépense de \$10,000.00;

Règlement no 79-1462 - Pour décréter l'exécution des travaux de réparations et finition intérieure dans la MAISON ROLLIN-BRAIS, et autoriser à ces fins une dépense de \$40,000.00;

Règlement no 79-1463 - Pour décréter l'exécution des travaux de réparations à la MAISON LAMARRE (rue St-Charles), et autoriser à ces fins une dépense de \$10,000.00;

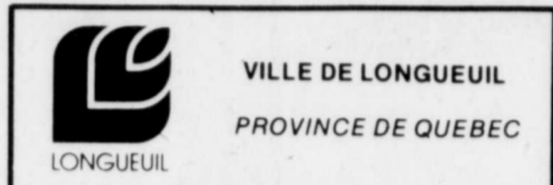
Règlement no 79-1464 - Pour décréter l'exécution des travaux d'installation de supports à bicyclettes dans les pistes cyclables, et autoriser à ces fins une dépense de \$10,000.00;

Règlement no 79-1465 - Pour décréter l'achat et les travaux d'installation d'estrades dans divers parcs de la Ville, et autoriser à ces fins une dépense de \$12,000.00;

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur le jour de la présente publication et qu'ils sont déposés à mon bureau, 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné sous mon seing en la Ville de Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone CA-4.

AVIS PUBLIC

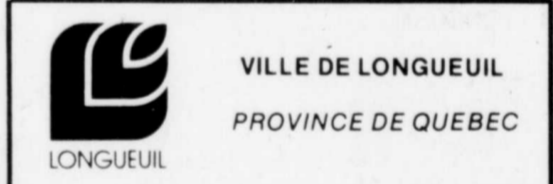
est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1471 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de changer la zone CA-4 pour une zone CB, et ajouter certaines modifications à l'article 5 / 1 / 3 / 6"; ladite zone CA-4 étant située entre les rues Thierry, de Sérigny et Place Charles-Lemoyne (Station de Métro) (District no 1).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1471 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1471 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

**Le Greffier,
Claude Gauthier.**



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans tout le territoire de la Municipalité.

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1472 - intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre la transformation d'une habitation de type "bungalow" en cottage";

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement No 79-1472 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 9 et 10 août 1979, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

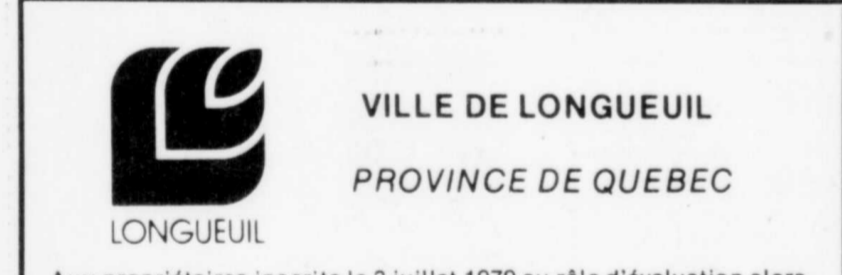
que le nombre acquis de demandes enregistrées pour que le règlement No 79-1472 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 10 août 1979, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil, à 19h.

donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

**Le Greffier,
Claude Gauthier.**



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits le 3 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone CB-44, telle que ci-dessous décrite.

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1450 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage No 77-1000 afin de permettre l'installation d'une enseigne sur poteau au 553 Boulevard Ste-Foy, tel que plan déposé, ladite zone CB-44 qui comprend les commerces situés de chaque côté du Boulevard Ste-Foy entre les rues Notre-Dame de Grâce et Labelle;

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 3 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement No 79-1450 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 23 et 24 juillet 1979, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

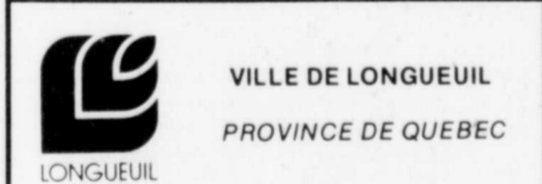
que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement No 79-1450 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 14 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 24 juillet 1979, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil, à 19 h.

donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

**Le Greffier
Claude Gauthier.**



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone CD-4.

AVIS PUBLIC

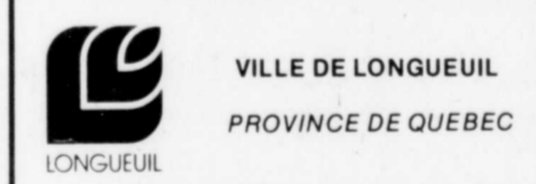
est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1456 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre l'agrandissement du local de GENE VENNÉ (1978), situé au 965, boul. Taschereau (District no 1)"; ladite zone CD-4 étant située entre les boulevards Taschereau, Lafayette et Desaulniers.

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1456 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1456 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

**Le Greffier,
Claude Gauthier.**



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone RCB-6.

AVIS PUBLIC

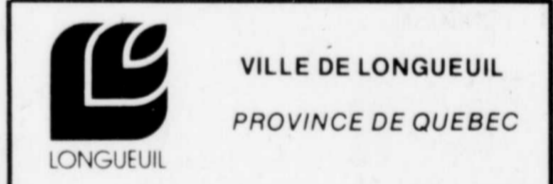
est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1470 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de quatre (4) logis sur les lots nos 159-516-17, 159-579 et 580 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, situés sur la rue Rouville, coin nord-ouest de la rue Providence (futur numéro civique: 232, rue Rouville) (District no 1); ladite zone étant située entre les rues St-Charles ouest, Verchères, Providence et chemin Tiffin.

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1470 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1470 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

**Le Greffier,
Claude Gauthier.**



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans tout le territoire de la Municipalité.

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1474 - intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre la construction d'égout combiné, aqueduc, fondation de pavage, trottoir, conduits souterrains et feux de circulation à l'intersection Jacques-Cartier / De Lyon, et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$102,500.00;

Règlement no 79-1468 - Pour décréter la construction de drainage, fondation de pavage, trottoir, conduits souterrains et feux de circulation à l'intersection Jacques-Cartier / De Lyon, et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$102,500.00;

Règlement no 79-1466 - Pour autoriser les travaux de drainage et plantation, aménagement de manèges et de terrasses au Parc Joseph-de-Sérigny, et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$50,000.00;

Règlement no 79-1467 - Pour décréter la construction de drainage, fondation de pavage, trottoir, conduits souterrains et feux de circulation à l'intersection Jacques-Cartier / De Lyon, et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$102,500.00;

Règlement no 79-1468 - Pour décréter la construction d'égout combiné, aqueduc, fondation de pavage, trottoir, conduits souterrains et feux de circulation à l'intersection Jacques-Cartier / De Lyon, et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$102,500.00;

Règlement no 79-1469 - Pour décréter l'acquisition d'un camion-pompe pour la Direction de la Prévention des Incendies, et autoriser à cette fin un emprunt de \$112,000.00;

Règlement no 79-1474 - Pour autoriser l'exécution des travaux de resurfacement et de correction de pavage sur la rue St-Charles, du chemin de Chambly à la rue St-Sylvestre, et sur le chemin de Chambly, de la rue St-Charles au boul. de Gentilly, et autoriser à cette fin un emprunt de \$30,000.00.

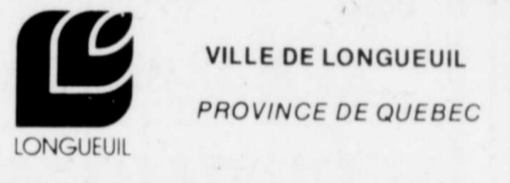
que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement en question soit réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ces règlements peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 27 JUILLET 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 300 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil, à 19 heures.

Donné à Longueuil ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier.



VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

A TOUTS LES PROPRIETAIRES D'IMMEUBLES IMPOSABLES DE LA MUNICIPALITE.

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, Greffier de cette Ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette Ville a adopté les règlements suivants:

Règlement no 79-1466 - Pour autoriser les travaux de drainage et plantation, aménagement de manèges et de terrasses au Parc Joseph-de-Sérigny, et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$50,000.00;

Règlement no 79-1467 - Pour décréter la construction de drainage, fondation de pavage, trottoir, conduits souterrains et feux de circulation à l'intersection Jacques-Cartier / De Lyon, et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$102,500.00;

Règlement no 79-1468 - Pour décréter la construction d'égout combiné, aqueduc, fondation de pavage, trottoir, conduits souterrains et feux de circulation à l'intersection Jacques-Cartier / De Lyon, et autoriser à cette fin un emprunt de \$30,000.00.

Règlement no 79-1469 - Pour décréter l'acquisition d'un camion-pompe pour la Direction de la Prévention des Incendies, et autoriser à cette fin un emprunt de \$112,000.00;

Règlement no 79-1474 - Pour autoriser l'exécution des travaux de resurfacement et de correction de pavage sur la rue St-Charles, du chemin de Chambly à la rue St-Sylvestre, et sur le chemin de Chambly, de la rue St-Charles au boul. de Gentilly, et autoriser à cette fin un emprunt de \$30,000.00.

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement en question soit réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ces règlements peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 27 JUILLET 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 300 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil, à 19 heures.

Donné à Longueuil ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

DEPOT D'UN ROLE SPECIAL DE PERCEPTION CONCERNANT LE PRELEVEMENT DE LA COMPENSATION ADDITIONNELLE IMPOSEE POUR L'ANNEE 1978 SUR CERTAINS IMMEUBLES EXEMPTS DES TAXES FONCIERES. L'AVIS PUBLIC est par les présentes donné.

Qu'en vertu de son règlement no 74-1445 adopté le 3 juillet 1979 le Conseil a imposé, sur certains immeubles exempts des taxes foncières, une compensation annuelle au taux de \$0.50 par \$100.00 d'évaluation et ce, à compter du 1er janvier 1978 rétroactivement.

Que conformément aux dispositions du règlement no 74-1445, le rôle spécial de perception est maintenant complété et déposé à mon bureau situé au 350 ouest, boulevard Curé-Poirier, Longueuil, et qu'il sera procédé à l'envoi des copies de taxes dans le délai imparti.

Ledit rôle spécial de perception comprend la compensation additionnelle qui est de ce fait imposée sur les immeubles concernés pour l'année fiscale 1978.

DONNE EN LA VILLE DE LONGUEUIL ce 10e jour de juillet 1979.

JACQUES PAQUIN
Trésorier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone CE-98.

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1459 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre la vente de voitures usagées au 225, boul. Ste-Foy (District no 6); ladite zone CE-98 étant située entre le boulevard Ste-Foy, les rues St-Alexandre et St-Thomas.

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1459 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1459 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

Donné sous mon seing en la Ville de Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone RE-12.

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1458 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre l'installation d'une enseigne de façade, d'une dimension maximale de 38 pouces par 15 pieds 8 pouces, au-dessus de la porte principale d'entrée au 955, rue D'Assigny"; ladite zone RE-12 étant située entre la rue St-Charles ouest et la rue De LaBarre (District no 1).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1458 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1458 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier, Claude Gauthier.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone RE-12.

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1458 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre l'installation d'une enseigne de façade, d'une dimension maximale de 38 pouces par 15 pieds 8 pouces, au-dessus de la porte principale d'entrée au 955, rue D'Assigny"; ladite zone RE-12 étant située entre la rue St-Charles ouest et la rue De LaBarre (District no 1).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1458 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1458 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier, Claude Gauthier.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné:

Que le Conseil, à l'assemblée régulière tenue le 18 juin 1979, a adopté les règlements suivants:

Règlement no 79-1420 - Pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre l'aménagement d'un stationnement commercial sur le lot no P221 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, situé rue Saint-Jacques et Ste-Elisabeth, pour desservir le commerce sis au 267 ouest, rue St-Charles (District no 2);

Règlement no 79-1435 - Pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale sur les lots nos 137-277, 278 et 270-3 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, situés rue Montarville, près de la rue Front (No civique proposé: 1734, rue Montarville) (District no 6);

Règlement no 79-1436 - Pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de légaliser le foyer existant au 675, boul. Quinn, à l'intersection de la rue Lemoyne (District no 4);

Règlement no 79-1437 - Pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de légaliser les enseignes de façade situées au 2025, chemin de Chambly (District no 13);

Règlement no 79-1438 - Pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale sur les lots nos 136-P, 74 et P.75 du Cadastre Officiel de la paroisse St-Antoine de Longueuil, situés rue Labonté (No civique proposé: 1330, rue Labonté) (District no 6).

Ces règlements ont été approuvés par les électeurs-propriétaires inscrits au rôle d'évaluation lors d'une consultation tenue les 10 et 11 juillet 1979.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur le jour de la présente publication et qu'ils sont déposés à mon bureau, 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné sous mon seing en la Ville de Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 3 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone RD-4, telle que ci-dessous décrite,

est donné par le soussigné,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1453 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000 afin de permettre la construction d'un bungalow avec une cour arrière de 6,5 pieds minimum et une marge de recul de 10 pieds minimum sur une partie du lot 158-164 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, située rue Mercier dans la zone RD-4, ladite zone RD-4 étant située à l'intérieur du quadrilatère borné par les rues Ste-Hélène, Lasalle, St-Laurent ouest et le Boul. Désaulniers";

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 3 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement No 79-1453 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 25 et 26 juillet 1979, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement No 79-1453 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 16 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 26 juillet 1979, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil, à 19 h.

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier, Claude Gauthier.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 3 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone RD-4, telle que ci-dessous décrite,

est donné par le soussigné,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1453 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000 afin de permettre la construction d'un bungalow avec une cour arrière de 6,5 pieds minimum et une marge de recul de 10 pieds minimum sur une partie du lot 158-164 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, située rue Mercier dans la zone RD-4, ladite zone RD-4 étant située à l'intérieur du quadrilatère borné par les rues Ste-Hélène, Lasalle, St-Laurent ouest et le Boul. Désaulniers";

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 3 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement No 79-1453 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 25 et 26 juillet 1979, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement No 79-1453 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 16 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 26 juillet 1979, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil, à 19 h.

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier, Claude Gauthier.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone CE-7.

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1455 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre l'établissement d'un lave-autos manuel au 1969, chemin de Chambly (District no 13)"; ladite zone CE-7 étant située entre les rues chemin de Chambly, Vermont et Montcalm.

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1455 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1455 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier, Claude Gauthier.

par Monique Reeves

AH! LES FRAISES ET LES FRAMBOISES! 50 RECETTES AUX EDITIONS HERITAGE

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LIGNERY
1250, boulevard Sainte-Elisabeth
La Prairie Qué. - (514) 659-9181
J5R 1X2

AVIS PUBLIC

Avis public est, par le présent, donné que lors d'une assemblée spéciale tenue le 27 juin 1979, les membres du Comité exécutif de la Commission scolaire régionale Lignery ont adopté une résolution aux fins d'adjuger au plus offrant conforme la maison unifamiliale construite par les élèves de l'école Antoine-Brossard au cours de l'année 1978-79.

Le texte intégral de ladite résolution sera affiché à la porte d'entrée du siège social de la Commission scolaire régionale Lignery sis au 1250 boulevard Ste-Elisabeth à La Prairie, à compter de ce jour et jusqu'au 3 août 1979 inclusive-ment où tout contribuable pourra en prendre connaissance.

LE TOUT CONFORMEMENT A LA LOI DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Almé Hill
Secrétaire général

Donné à La Prairie ce 12ième jour de juillet 1979.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone RB(H)46

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1457 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre des occupations commerciales aux nos civiques 255-257 et 245, rue St-Jean (District no 2)"; ladite zone RB(H)46 étant située entre les rues St-Laurent, St-Jacques, St-Sylvestre et Longueuil.

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1457 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1457 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier, Claude Gauthier.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone CE-7.

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1455 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre l'établissement d'un lave-autos manuel au 1969, chemin de Chambly (District no 13)"; ladite zone CE-7 étant située entre les rues chemin de Chambly, Vermont et Montcalm.

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1455 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1455 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier, Claude Gauthier.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 16 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone CE-7.

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance régulière tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1455 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre l'établissement d'un lave-autos manuel au 1969, chemin de Chambly (District no 13)"; ladite zone CE-7 étant située entre les rues chemin de Chambly, Vermont et Montcalm.

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés et, s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, sont habiles à voter sur ce règlement No 79-1455 et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement No 79-1455 fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone susmentionnée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre,

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier, Claude Gauthier.

DES FRAISES ET DES FRAMBOISES
50 recettes

Les fraises et les framboises font bien plus et bien mieux que le "bon vin" que chantaient nos ancêtres. Gelées, confitures, gâteaux, tartes, boissons rafraichissantes et délicieuses surprises faillissent sur les tables grâce aux 50 recettes. **Des fraises et des framboises**, un autre mini-poche qui vient de paraître aux Editions Héritage.

Le lecteur consultera avec profit cet intéressant petit volume avant de préparer les conserves et de les entreposer dans les meilleures conditions. Il y pulsera également de précieux conseils pour la congélation de ces succulents petits fruits.

On compte une cinquantaine de recettes variées où les autres fruits, les crèmes de toutes sortes, les noix ou les amandes se mêlent aux fraises et aux framboises pour le plus grand plaisir des palais, même les plus capricieux.

Ce mini-poche de la collection portant sur l'alimentation, publiée aux Editions Héritage, ne coûte que \$1.50 et on peut le trouver dans la plupart des librairies ainsi que dans beaucoup de tabagies et de kiosques à journaux.

Pour recevoir le volume: Ginette Guétat, 672-6710.

70 RECETTES DE SALADES AUX EDITIONS HERITAGE

Durant l'été, de très nombreuses personnes adoptent un menu plus végétarien et renoncent avec profit pour leur ligne, leur porte-monnaie et leur santé au repas du midi, en faveur de légumes frais et de salades appétissantes.

Les 70 recettes de salades rafraichissantes qui viennent de paraître aux Editions Héritage sauront combler les attentes de toute la famille. On y trouve un assortiment de vinaigrettes de toutes espèces et de tous pays, sans compter la grande variété de sauces et la préparation de salades aussi spectaculaires que délicieuses.

LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE LIGNERY
1250, boulevard Sainte-Elisabeth
La Prairie Qué. - (514) 659-9181
J5R 1X2

APPEL DE SOUMISSIONNAIRES

La Commission scolaire régionale Lignery recevra jusqu'à 16 heures le 16 août 1979, les candidatures des personnes intéressées à soumissionner au cours de la prochaine année pour un service de

TAXI OU TRANSPORT PRIVE

La Commission scolaire régionale Lignery désire connaître des personnes intéressées à effectuer du transport d'élèves par berline ou familiale ainsi que des particuliers intéressés à transporter des enfants pour le compte de parents ne pouvant le faire eux-mêmes.

La plupart des élèves à transporter résident sur la Rive Sud et fréquentent des institutions situées sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal.

Veuillez faire parvenir une lettre à l'attention du régisseur des services du transport, 1250 boulevard Ste-Elisabeth, La Prairie, J5R 1X2, avant le 10 août 1979 à 16 heures.

La présente ne constitue pas une offre de contrat et à uniquement pour but de connaître les compagnies ou individus intéressés à offrir leurs services.

La Commission scolaire régionale Lignery se réserve le droit de ne considérer aucune des candidatures reçues.

Almé Hill
Secrétaire Général

La Prairie, le 16 juillet 1979.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Greffier de cette Ville,

Que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 79-1475.

Pour autoriser l'exécution des travaux d'égoûts, drainage de surface, aquareduc, Fondation de pavage et pavage sur le boul. Guimond (depuis le Chemin du Lac jusqu'à 1,750 pi. vers la rue de la Province) et sur le Chemin du Lac (depuis le boul. Guimond jusqu'au boul. Mortagne) et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$1,293,500.00.

Que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 393a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 26 et 27 juillet 1979, au bureau de la Ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil;

Que le nombre de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

Que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 27 juillet 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil, à 19 heures.

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Greffier de cette Ville,

Que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 79-1475.

Pour autoriser l'exécution des travaux d'égoûts, drainage de surface, aquareduc, Fondation de pavage et pavage sur le boul. Guimond (depuis le Chemin du Lac jusqu'à 1,750 pi. vers la rue de la Province) et sur le Chemin du Lac (depuis le boul. Guimond jusqu'au boul. Mortagne) et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$1,293,500.00.

Que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 393a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 26 et 27 juillet 1979, au bureau de la Ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil;

Que le nombre de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

Que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 27 juillet 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil, à 19 heures.

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Greffier de cette Ville,

Que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 79-1475.

Pour autoriser l'exécution des travaux d'égoûts, drainage de surface, aquareduc, Fondation de pavage et pavage sur le boul. Guimond (depuis le Chemin du Lac jusqu'à 1,750 pi. vers la rue de la Province) et sur le Chemin du Lac (depuis le boul. Guimond jusqu'au boul. Mortagne) et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$1,293,500.00.

Que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 393a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 26 et 27 juillet 1979, au bureau de la Ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil;

Que le nombre de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

Que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 27 juillet 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil, à 19 heures.

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier

SALADES
70 recettes

Les fraises et les framboises font bien plus et bien mieux que le "bon vin" que chantaient nos ancêtres. Gelées, confitures, gâteaux, tartes, boissons rafraichissantes et délicieuses surprises faillissent sur les tables grâce aux 50 recettes. **Des fraises et des framboises**, un autre mini-poche qui vient de paraître aux Editions Héritage.

Le lecteur consultera avec profit cet intéressant petit volume avant de préparer les conserves et de les entreposer dans les meilleures conditions. Il y pulsera également de précieux conseils pour la congélation de ces succulents petits fruits.

On compte une cinquantaine de recettes variées où les autres fruits, les crèmes de toutes sortes, les noix ou les amandes se mêlent aux fraises et aux framboises pour le plus grand plaisir des palais, même les plus capricieux.

Ce mini-poche de la collection portant sur l'alimentation, publiée aux Editions Héritage, ne coûte que \$1.50 et on peut le trouver dans la plupart des librairies ainsi que dans beaucoup de tabagies et de kiosques à journaux.

Pour recevoir le volume: Ginette Guétat, 672-6710.

100 FACONS D'APPRETER LE BOEUF HACHE

La viande de boeuf haché réserve une foule d'appétissantes surprises, même aux fins connaisseurs de hamburgers et de sauces à l'italienne. Ceux qui mordront dans **Le boeuf haché, 100 façons d'appréter**, un mini-poche qui vient de paraître aux Editions Héritage, découvriront des mets extraordinairement variés pour toutes les circonstances.

L'auteur Charles Bordeleau passe d'a-

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits le 3 juillet 1979 au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë à la zone RBH-50, telle que ci-dessous décrite.

est donné par le soussigné,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 juillet 1979, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 79-1452 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage No 77-1000 afin de légaliser les logis existants aux 230, 232 et 234 St-Alexandre, ladite zone RBH-50 étant située entre les rues St-Charles, Grant, St-Laurent et St-Jacques";

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 3 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement No 79-1452 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 23 et 24 juillet 1979, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement No 79-1452 fasse l'objet d'un scrutin secret est de 16 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 24 juillet 1979, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue Saint-Charles, Longueuil, à 19h.

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

Le Greffier, Claude Gauthier.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Greffier de cette Ville,

Que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 79-1475.

Pour autoriser l'exécution des travaux d'égoûts, drainage de surface, aquareduc, Fondation de pavage et pavage sur le boul. Guimond (depuis le Chemin du Lac jusqu'à 1,750 pi. vers la rue de la Province) et sur le Chemin du Lac (depuis le boul. Guimond jusqu'au boul. Mortagne) et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$1,293,500.00.

Que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 393a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 26 et 27 juillet 1979, au bureau de la Ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil;

Que le nombre de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

Que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la Ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

Que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé le 27 juillet 1979, dans la salle réservée aux séances du Conseil de cette Ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil, à 19 heures.

Donné à Longueuil, ce dix-huitième jour du mois de juillet mil neuf cent soixante-dix-neuf.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Est donné par le soussigné, Greffier de cette Ville,

Que, lors d'une séance ordinaire tenue le 16 juillet 1979, le Conseil de cette Ville a adopté le règlement numéro 79-1475.

Pour autoriser l'exécution des travaux d'égoûts, drainage de surface, aquareduc, Fondation de pavage et pavage sur le boul. Guimond (depuis le Chemin du Lac jusqu'à 1,750 pi. vers la rue de la Province) et sur le Chemin du Lac (depuis le boul. Guimond jusqu'au boul. Mortagne) et autoriser à cette fin un emprunt au montant de \$1,293,500.00.

Que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date du 16 juillet 1979, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 393a à 398d de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 26 et 27 juillet 1979, au bureau de la Ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil;

Que le nombre de demandes enregistrées pour que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;</



Crème glacée

BANQUET
VANILLE, ERABLE
CAMEL NAPOLITAINE
CHOCOLAT, FRAISE
CNT 2 LITRES **1.59**

Pains Hot Dog Hamburger

"FAMILLE" POT 12 **.69**

7 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

- 2786 DE LYON - LONGUEUIL
- 600 BOULEVARD STE-FOY - LONGUEUIL
- 369 RUE ST-JEAN - LONGUEUIL
- 2500 BOULEVARD TASCHEREAU - VILLE LEMOYNE
- 5245 BOUL. COUSINEAU - ST-HUBERT
- 7 RABASTALIERE - ST-BRUNO
- 280 FORT ST-LOUIS PLACE LA SEIGNEURIE BOUCHERVILLE

VIANDE DE PREMIERE QUALITE

Cuisse de poulet

FRAICHE SANS DOS
LB **.99**



Poitrines de poulet

FRAICHES SANS DOS
LB **1.29**

Foie de veau

DECONGELE
LB **1.99**

Bifteck de côte

DE MARQUE ROUGE SEULEMENT
LB **2.99**

Timbale assortie

TOUR EIFFEL
8 OZ **1.29**

Jambon tranché

MAPLE LEAF
PQT 6 OZ **.99**

Saucisse fumée

MAPLE LEAF
PQT 16 OZ **1.39**

Saucisse fumée

TOUT BOEUF
MAPLE LEAF
PQT 16 OZ **1.49**

Roulé aux oeufs

WONG WING AVEC SAUCE AUX PRUNES
PQT 12' **1.89**

Riz frit

WONG WING
PQT 16 OZ **.99**

Creton

4 ETOILES A LA LIVRE
LB **1.99**

Saucisson de bologne

HYGRADE
LB **1.29**

Jambon cuit

EXTRA MAIGRE
MAPLE LEAF
TRANCHE SELON VOS BESOINS
LB **2.69**

ALIMENTS VARIES

- Pâtés à sandwich 3 SORTES AU CHOIX CORDON BLEU BTE 7 OZ **.79**
- Céréales Honey Comb DE POST BTE 275 GR **.89**
- Cocktail de fruits FANTASIE CONTADINA BTE 28 OZ **.95**
- Champignons ENTIERS LADY SARAH BTE 10 OZ **.79**
- Thé TENDERLEAF BTE 72 SACHETS **1.59**
- Cocktail de fruits CHOIX AYLMEYER BTE 10 OZ **2/.89**
- Pois assortis POIS ET CAROTTES CHOIX AYLMEYER BTE 14 OZ **3/1.00**
- Haricots au beurre OU VERTS COUPES POIS ET CAROTTES DELMONTE BTE 10 OZ **3/.85**

Assouplisseur de tissus

PRINTEMPS
BOUT 128 OZ **1.29**

- Mais en crème DELMONTE BTE 10 OZ **3/1.00**
- Beurre d'érable OU COCO FREDDY POT 680 GR **1.37**
- Jus de tomates FANTASIE LIBBYS 8 BTES DE 5 1/2 OZ **1.09**

Papier de toilette IMPRIME COULEURS ASSORTIES LADY SCOTT POT 4 **1.39**

PRODUITS DOMESTIQUES

- Assiettes blanches DIXIE POT 100 **1.99**
- Nappes blanches EN PAPIER PERKINS CHACUNE **.79**
- Bâtonnets POUR PLANTES D'INTERIEUR JOBE'S PQT 12 **.98**
- Détachant AEROSOL SPRAY'N WASH CNT 16 OZ **1.79**
- Pellicule d'emballage STRETCH'N SEAL ROULEAU 100' **.99**
- Serviettes de table IMPRIMEES SCOTT POT 180 **1.29**
- Nourriture pour chiens ALPO MORCEAUX DE BOEUF BTE 873 GR **.59**
- Savon liquide JET 2 BOUT 500 ML **.99**

Nourriture pour chiens

SPECIALITES DR. BALLARD 4 SORTES AU CHOIX BTE 24 1/2 OZ **.69**

- Tampons à recurer JETS BTE 18 **.89**
- Sacs à ordures GLAD KITCHEN CATCHERS POUR CUISINE POT 12 **.69**
- Couches jetables EN PAPIER PAMPERS NOUVEAU-NE BTE 30 **2.29**



Essuie-tout REGULIER IMPRIME COULEURS ASSORTIES SCOTTOWEL POT 2 **1.29**

Gâteaux

VACHON
BILLOT A LA GELEE
CHAUSSONS AUX POMMES
BTE 6 **1.29**



Biscuits DAVID
TARTES AUX FRAISES
FEUILLE D'ERABLE
GUIMAUVES ASSORTIES
CELLO 400 GR **.99**



Boissons gazeuses
ALLANS
11 ESSENCES AU CHOIX
BOUT 30 OZ **4/1.00**
RETOURNABLE



Jus de légumes
GARDEN COCKTAIL
POT 28 OZ **.69**



Margarine
MOLLE THIBAULT
CNT 16 OZ **.83**



Rafrachissements
EN CRISTAUX ASSORTIS
WYLLERS
OBTENEZ 3 SACHETS POUR LE PRIX DE 2
3 SACHETS DE 3 1/4 OZ **.59**



Café instantané
CHASE & SANBORN
POT 10 OZ **4.39**



Morceaux de thon pâle
CLOVER LEAF BTE 6 1/2 OZ **.89**
Thon à chair blanche
ALBACORE BTE 7 OZ **1.49**

Macaroni au fromage

DINER KRAFT
BTE 225 GR **3/1.00**

BEAUTE HYGIENE

- Coton-tiges Q. TIPS BTE 180 **.89**
- Pâte dentifrice COLGATE TUBE 150 ML **1.49**
REG. THE DES BOIS
- Tampons féminins TAMPAX ASSORTIS BTE 10 **.69**
- Rince-Bouche SCOPE BOUT 1 LITRE **2.59**
- Shampooing HEAD & SHOULDER BOUT 100 ML **.99**
- Désodorisant A BILLE SECRET CNT 25 ML **.69**
- Pâte dentifrice CREST REGULIER, MENTHE (OFFRE POSTALE AUX CONSOMMATEURS) TUBE 50 ML **.69**

Boissons

AUX FRUITS ASSORTIS
BESSEY
BOUT 64 OZ **.79**

POUR LA CUISSON

- Sauce hot chicken CORDON BLEU BTE 18 OZ **2/.75**
- Riz A LONG GRAIN UNCLE BENS BTE 2 LBS **1.49**
- Mélange POUR GATEAU DES ANGES DUNCAN HINES BTE 14.5 OZ **1.09**
- Huile végétale CRISCO OFFRE POSTALE DE \$1 SUR PROCHAIN ACHAT CNT 3 LITRES **4.89**

Jus de pommes

VITAMINE ALLENS
BTE 48 OZ **.83**

PRODUITS LAITIERS

- Margarine EN 1/4 LB 100% HUILE DE MAIS POT 1 LB **1.23**
FLEISCHMANN
- Fromage canadien TRANCHE SINGLE POT 2 LBS **3.39**
KRAFT 2/3 OZ
- Garniture DESSERT AEROSOL MONARCH CNT 200 GR **.59**
- Jus purs ORANGE SUCRE OU NON F.B.I. BOUT 64 OZ **1.44**

PATISseries

- Galettes à la canelle WESTON CHAQUE **.73**
- Biscuits secs CHRISTIE THE SOCIAL POT 400 GR **.95**
- Biscuits COCO SANDWICH DAVID CELLO 450 GR **1.09**
- Biscuits PAPINEAU HARNOIS SAC 13 OZ **1.23**

BONBONS

- Bretzel CAPITAINE BONSEL CHRISTIE BAGUETTES TOURNES CELLO 250 GR **.59**
- Tablettes GRANOLA ASSORTIES NATURE VALLEY BTE 275 GR **1.19**

CONGELES

- Lasagne PIAZZA TOMASSO CNT 12 OZ **1.63**
- Frites MCCAIN ASSORTIES SAC 2 LBS **.79**
- Tartes POMMES, RHUBARBE & FRAISES 8" MCCAIN BTE 24 OZ **1.09**
- Jus d'oranges MINUTE MAID BTE 12.5 OZ **1.09**

BIERE - CIDRE - VIN
ALE - CIDER - WINE

Thé glacé

REGULIER NESTEA BTE 340 GR **1.29**
BTE 680 GR **2.29**

Déterf en poudre

A LESSIVE ABC BTE 6 LITRES **2.19**

Beurre d'arachides

CREMEUX KRAFT POT 2 KG **4.39**

Déterf liquide

A VAISSELLE PALMOLIVE BOUT 32 OZ **1.49**

Brevages

AUX FRUITS ASSORTIS F.B.I. 6 BOUT 6 OZ **.85**

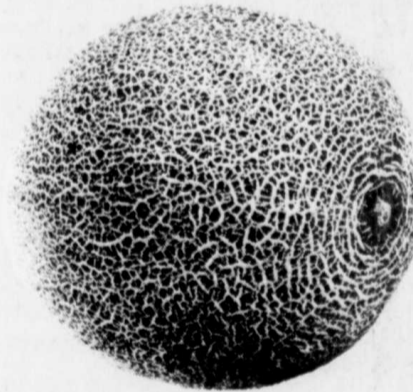
Petits cornichons

ENTIERS A L'AIL BICKS POT 48 OZ **1.69**

Pêches moitiées

OU TRANCHEES CHOIX CONTADINA BTE 28 OZ **.89**

FRUITS ET LEGUMES FRAIS



Cantaloups

GROSSEUR 18
IMPORTEES E.U.
.79 CH
Cantalopes

Nectarine

IMPORTE E.U.
.59 LB
Nectarine

Prunes

LARODA
IMPORTE E.U.
GROSSEUR 4x5
.69 LB
Plums

Choux verts

CANADA NO. 1
CULTURE DU QUEBEC
.29 CH
Cabbage

Concombres

DE SERRES
SANS PEPINS
CANADA NO. 1
.59 CH
Cucumber

* Nous nous réservons le droit de limiter les quantités dans tous les rayons et de corriger les prix incorrects résultant d'une erreur d'impression. Spéciaux en vigueur du 18 au 21 juillet 1979 inclusivement à nos 7 magasins. Pas de vente aux détaillants.